



## VILLE DE FONTENAY-LE-COMTE

**Le 17 novembre 2020**

### **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021**

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Notre conseil est invité ce soir à tenir son Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) en s'appuyant sur le ROB (rapport d'orientation budgétaire) qui vous a été transmis dans le dossier de ce conseil. Conformément à l'article L2312-1 du CGCT, le ROB présente les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette et des effectifs.

Diapositive 4

Ce débat est une étape obligatoire pour toutes les communes de plus de 3 500 habitants et, doit se dérouler dans les deux mois précédant le vote du budget primitif. Ce qui est conforme à notre situation puisque le prochain conseil doit se réunir le jeudi 17 décembre pour procéder au vote du budget primitif 2021. Ce débat reste un moment privilégié pour échanger sur les choix de la politique publique de notre collectivité, bien que n'ayant pas de caractère décisionnel.

La teneur du débat fera l'objet d'une délibération, qui reprendra les interventions de chaque groupe, afin que les services de la préfecture puissent s'assurer du respect des obligations légales mais je rappelle qu'il ne fait pas l'objet de vote.

Conformément aux dispositions légales et à notre règlement intérieur, le DOB respectera le formalisme suivant :

- Tout d'abord, en ma qualité de Maire, et avec l'appui de Madame DROUIN, Adjointe aux finances et aux Ressources humaines, nous allons vous informer des grandes lignes qui préfigurent notre budget 2021 en rappelant préalablement le contexte national ainsi que la situation financière de notre Collectivité.

Je terminerai mon propos par la présentation du Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) qui exposera l'ensemble des investissements pour les années 2020 à 2026 conformément à notre programme de mandat ;

- Dans un second temps, je donnerai la parole aux deux groupes d'opposition qui pourront chacun, exprimer leur point de vue, par une intervention limitée à 15 minutes pour chaque groupe comme le prévoit le règlement intérieur en vigueur. Pour la bonne tenue de la séance, je précise que je tiens à ce que ce délai soit respecté.

L'ordre d'intervention étant le suivant :

- le Groupe « Vivre Fontenay » s'exprimera en 1<sup>er</sup> ;
- puis ce sera au tour du groupe « Renaissance pour Fontenay » ;
- Je laisserai ensuite l'Adjointe aux finances Patricia DROUIN et Michel BIRE de la commission finances, répondre à vos éventuelles questions.
- Enfin, je conclurai par une dernière intervention qui ne donnera pas lieu à d'autres échanges.

## PREAMBULE

Diapositive 6

Ce débat prend place cette année dans le contexte bien particulier d'une crise sanitaire, sociale et économique, et même pourrait-on dire, sociétale sans précédent depuis de 75 ans.

Paradoxalement cette crise a renforcé le rôle des communes :

- D'une part dans la réponse donnée à l'urgence sanitaire. Nous l'avons vu par exemple avec la distribution de masques gratuits à la population ou encore avec l'assistance apportée par notre service social à nos aînés et aux plus fragiles ;
- Et d'autre part, l'action des collectivités locales, nous le voyons bien est primordial, dans le soutien public au tissu économique et associatif. C'est ici l'occasion pour moi de remercier les services de la Ville pour tout le travail accompli dans ces domaines.

Autrement dit, au-delà de la bonne mise en œuvre du programme de campagne pour lequel les Fontenaisiens nous ont donné leur confiance, il nous faut dans ce Rapport d'Orientation budgétaire tenir compte de notre responsabilité dans la lutte contre la crise économique et sociale actuelle.

## LE CONTEXTE NATIONAL

Diapositive 7

La situation des finances publiques de la France s'est fortement dégradée depuis le début de la crise en mars dernier. C'est ainsi que, selon l'INSEE, au 2<sup>ème</sup> trimestre 2020, la dette publique française a atteint un nouveau sommet en s'élevant à 2 638 milliards d'euros. Cette dette publique nationale représente, au 2<sup>ème</sup> trimestre, 114,1% du PIB et devrait atteindre 119,8% de notre PIB à la fin de l'année.

### Evolution de la dette publique depuis 2014

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020 (2ème trimestre)
Montant en milliards d'euros	2040	2101	2188	2259	2315	2380	2638
Evolution N/N-1		2,90%	3,98%	3,14%	2,42%	2,73%	9,78%

Dans le contexte national, il convient de rappeler la mise en œuvre par le Gouvernement du plan « France Relance », une feuille de route pour la refondation économique, sociale et écologique du Pays.

Diapositive 9

100 milliards sont engagés par l'Etat dans le cadre de ce plan sur les 2 ans à venir. On notera que plusieurs priorités de ce plan, comme la transition énergétique ou la cohésion sociale et territoriale, se retrouvent dans les critères d'attribution de certains concours de l'Etat aux collectivités tels que la dotation d'équipement des territoires ruraux (dite DETR) ou la dotation de soutien à l'investissement local (dite DSIL).

Pour information, nous avons reçu les notifications d'obtention de la DSIL 2020 exceptionnelle pour les 2 projets que nous avons présentés en septembre, à savoir :

- pour la 2<sup>ème</sup> tranche du Centre Technique Municipal à hauteur de 208 200 euros
- et pour la rénovation de l'éclairage du stade municipal à hauteur de 43 858 euros.

J'en profite pour souligner l'excellent travail réalisé par nos services pour répondre avec promptitude à la commande qu'il leur avait été passé afin de présenter des dossiers de qualité pour capter ces dotations exceptionnelles.

#### Diapositive 6

Dans le contexte actuel, l'Etat ne revient pas sur les objectifs de sa loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022 qui prévoit un plan d'économies de 13 milliards d'euros pour les collectivités sur cette période. Rappelons que la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 a exploré une nouvelle forme d'engagement des grandes collectivités à l'effort de réduction du déficit public, en substituant aux baisses de DGF qui avaient marqué les années 2014 à 2017 des objectifs de maîtrise de la dépense locale et de désendettement.

Cet engagement des grandes collectivités dans la réduction des déficits publics passe par le respect de deux objectifs important :

- Un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des communes, dénommé ODEDEL, qui est fixé à 1,2% par an maximum.
- Et un objectif de réduction de l'endettement, dit « règle d'or », qui fixe notamment pour les communes un ratio de désendettement inférieur à 12 ans. Ce ratio de désendettement correspond à l'encours de la dette sur l'épargne brute. Ce ratio vise à « s'assurer de la soutenabilité financière du recours à l'emprunt par les collectivités ».

Si ces objectifs ne s'imposent ni légalement ni contractuellement à une ville de notre strate, puisque seules sont concernées les collectivités dont les dépenses réelles de fonctionnement ont été supérieures à 60 M€ en 2016, vous constaterez que nous nous efforçons de jouer le jeu en réduisant nos dépenses et en modérant notre recours à l'endettement.

#### Diapositive 10

Concernant les dotations de l'Etat, on constate que le projet de loi de finances 2021 prévoit :

- une stabilité du niveau global de DGF par rapport à 2020 ;
- des dotations de péréquation DSR et DSU en légère hausse, ce qui pourrait bénéficier à notre collectivité ;
- et des enveloppes constantes pour le Fonds de péréquation intercommunale.

*M. le Maire laisse la parole à Patricia DROUIN pour présenter les grandes masses financières 2021.*

Mme DROUIN :

### **QUELLES SONT NOS PROPOSITIONS**

#### Evolution des Dotations et Compensations de l'Etat

Pour la troisième année consécutive, et conformément à ce que prévoyait, pour les villes de notre strate, la loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022, la ville de Fontenay connaîtra un relatif maintien des concours de l'Etat comme le montre le tableau qui est projeté.

En 2021, selon notre partenaire Finance Active, nous devrions percevoir 3 029 183 euros de dotations de l'Etat, FPIC compris. Un montant similaire à 2020 où nous avons perçu 3 033 255 euros.

On note que l'ensemble DGF devrait se maintenir comme le maire vous le précisait plus haut grâce à la progression de la DSU & de la DSR qui compense une relative baisse de la dotation forfaitaire de la DGF.

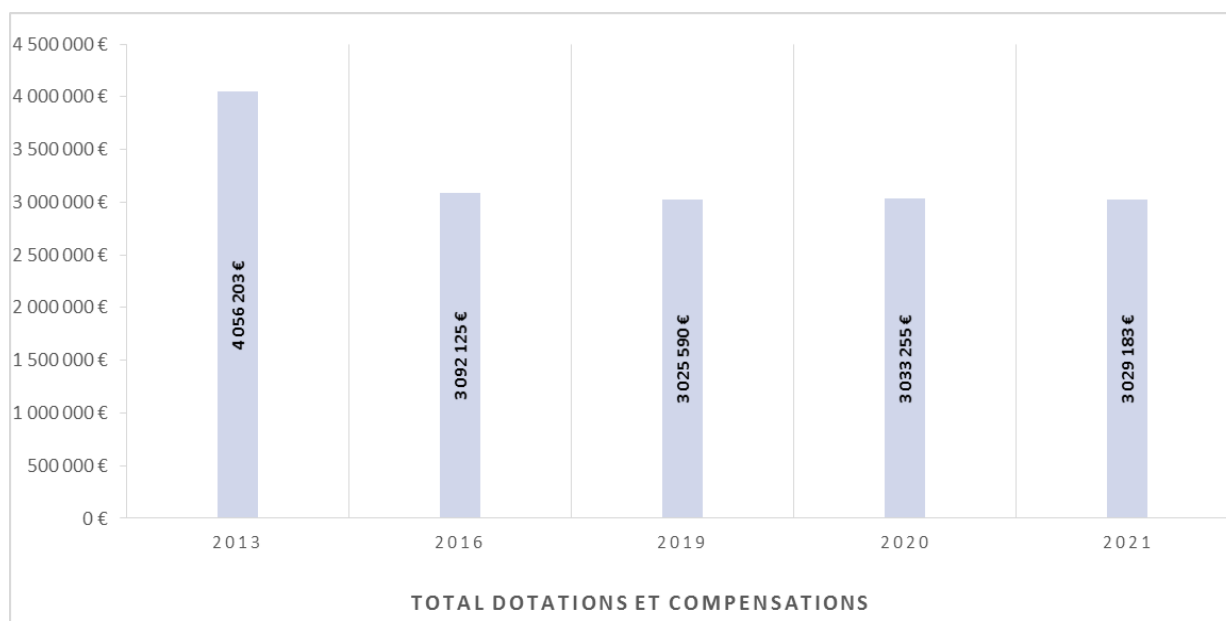
Cette stabilité, que nous connaissons depuis 3 ans en termes de dotations, nous donne une meilleure visibilité financière et nous offre également des garanties en termes de capacité d'investissement.

Diapositive 14

	2013	2016	2019	2020	2021
Dotation forfaitaire	2 806 971 €	1 819 550 €	1 525 959 €	1 482 725 €	<b>1 447 763 €</b>
DSU	276 084 €	282 190 €	370 114 €	390 018 €	<b>408 714 €</b>
DSR	219 769 €	269 132 €	345 594 €	365 444 €	<b>380 648 €</b>
DNP	193 700 €	193 589 €	169 602 €	159 314 €	<b>156 304 €</b>
<b>Ensemble DGF</b>	<b>3 496 524 €</b>	<b>2 564 461 €</b>	<b>2 411 269 €</b>	<b>2 397 501 €</b>	<b>2 393 429 €</b>
Evolution en montant / N-1				-13 768 €	<b>-4 072 €</b>
<b>FPIC</b>	<b>75 600 €</b>	<b>176 013 €</b>	<b>157 626 €</b>	<b>157 623 €</b>	<b>157 623 €</b>
Evolution en montant / N-1				- 3 €	<b>0 €</b>
<b>Compensation TF, TH, TPU</b>	<b>484 079 €</b>	<b>351 651 €</b>	<b>456 695 €</b>	<b>478 131 €</b>	<b>478 131 €</b>
Evolution en montant / N-1				0 €	<b>0 €</b>
<b>Total Dotations et compensations</b>	<b>4 056 203 €</b>	<b>3 092 125 €</b>	<b>3 025 590 €</b>	<b>3 033 255 €</b>	<b>3 029 183 €</b>
<b>Evolution en montant</b>				<b>7 665 €</b>	<b>-4 072 €</b>

Diapositive 15

Évolution des dotations de l'Etat et compensations (en millions d'€)  
 à destination de la ville de Fontenay-le-Comte



## REGARD SUR LE BUDGET GENERAL Section de Fonctionnement

### Recettes :

Diapositive 16

Nous rentrerons dans le détail de ce tableau lors du vote du budget le 17 décembre prochain. C'est aussi dans un souci de concision que j'ai souhaité retirer de cette présentation certains graphiques qui manquaient à mon goût de pertinence pour me limiter à un exposé des tableaux financiers ici projetés

Dans le cadre de ce DOB, je tiens simplement à mettre l'accent sur les chapitres importants. Je précise que la section fonctionnement 2020 s'appuie sur les chiffres du BP, du BS et des DM.

Nature des produits (par chapitre)	BP + BS 2020	BP 2021 (estimatif au 04/11/20)	2021/2020
013 - Atténuations de charges	15 000	25 000	66,67%
70 - Produits des services	936 000	945 000	0,96%
73 - Impôts et taxes	11 949 960	11 585 259	-3,05%
74 - Dotations et participations	3 271 571	3 352 336	2,47%
75 - Autres produits de gestion courante	450 000	500 000	11,11%
77 - Produits exceptionnels (hors cessions immobilières)	12 500	12 500	0,00%
<b>Total recettes</b>	<b>16 635 031</b>	<b>16 420 095</b>	<b>-1,29%</b>

**Chapitre 013 :** Ce chapitre est consacré aux atténuations de charges, il s'agit de recettes d'un faible montant mais qui sont très variables d'une année sur l'autre. Pour être plus précis, le 013 reçoit les remboursements, par notre assurance ASTER ou bien par la CPAM (pour certains agents contractuels), des frais d'arrêts de travail pour maladies professionnelles, accident de travail, congés paternité ou encore capital décès. Pour 2021, nous rehaussons la prévision du 013 à 25 000 euros. Le montant 2020 de 15 000 euros avait été fixé trop bas. En 2017 et 2018, ce montant était de 50 000 euros. L'arrêt d'un seul agent peut impacter fortement ce chapitre qui peut donc connaître de fortes variations d'une année sur l'autre.

**Chapitre 70 (produits des services) :** Pour ce chapitre, nous envisageons pour 2021 des résultats comparables à cette année en raison des pertes de recettes en 2020 liées au COVID qui ont notamment été compensé par des produits exceptionnels.

Je m'explique :

En 2021, nous attendons un retour à la normale après une année particulièrement impacté par la crise de la COVID. En 2020, ce chapitre a connu une perte de recettes de l'ordre de 270 000 euros en raison du COVID (restauration scolaire, billetterie, droits de place, ...). On imagine en 2021 un impact moindre de la situation sanitaire, lequel a tout de même été estimé à 40 000 euros

(l'école est à ce jour maintenue et la restauration avec). Ce qui fait un delta favorable de 230 000 euros pour 2021.

Cependant ce delta est fortement compensé par 3 items :

1. Une recette exceptionnelle en 2020 de 184 000 euros de redevances VEOLIA, versées sur ce budget principal car le budget annexe était clos au 31 décembre 2019 ;
2. La perte de recettes liées au transfert de l'école de musique, qui s'étaient élevées à 30 000 euros en 2020 ;
3. Et la perte de la recette du Fontély, désormais gratuit conformément à nos engagements de campagne. Cette recette s'était élevée à 7 000 euros en 2020.

Ce qui fait un delta défavorable de 221 000 euros en 2021.

230 000 – 221 000 euros = cela nous donne la variation positive de 9 000 euros pour 2021.

Puisque nous estimons que ce chapitre 70 connaîtra 945 000 euros de recettes en 2021 contre 936 000 euros prévus en 2020.

**Chapitre 73 : Impôts et taxes.** Pour expliquer la baisse importante constatée dans ce chapitre 73, il convient de préciser que l'attribution de compensation fait partie du chapitre 73. La baisse des crédits de ce chapitre est donc principalement liée à la baisse de l'attribution de compensation consécutive au transfert de compétence « école de musique » et à la mutualisation du poste de DGS à compter de 2021. Cette baisse est par ailleurs accentuée par une recette exceptionnelle perçue en 2020 d'un montant de 231 000 euros. Cette recette exceptionnelle correspond à un arriéré de paiement de frais de siège pour des services mutualisés localisés au sein de locaux municipaux. Pour être précis, l'attribution de compensation passe de 3 522 000 euros en 2020 (dont 231 000 euros exceptionnels) à 2 989 000 euros en 2021.

Toujours dans ce chapitre 73, on notera que dans le cadre de la convention d'accompagnement à la fiscalité locale avec ECOFINANCE sur les logements déclarés vacants par erreur, les signalements effectués ont permis la remise en taxation de biens, la correction d'exonérations et la compensation de dégrèvements dus au titre de la réforme de la taxe d'habitation. Le gain pour la collectivité sur ces omissions est d'environ 50 000€ à percevoir en 2021.

Au final, ce chapitre 73 connaît en 2021 une baisse de 364 701 euros, passant de 11 949 960 euros à 11 585 259 euros.

**Chapitre 74 (participations et dotations):** nous constatons que nos recettes dans ce chapitre progresseront légèrement, entre 2020 et 2021, de 3 271 571 euros à 3 352 336 euros. Cela s'explique notamment par des recettes supplémentaires en FCTVA sur le fonctionnement et en titres sécurisés.

**Chapitre 75 (autres produits de gestion courante) :** Ce chapitre est notamment alimenté par les recettes en loyers. Il est prévu en 2021 que les loyers reviennent à un niveau normal après les exonérations 2020 liées au COVID 19. Pour appel, et à titre d'exemple, en 2019, ce chapitre 75 était de 522 000 euros.

**Chapitre 77 (produits exceptionnels):** Il s'agit d'un chapitre qui reçoit les recettes dites exceptionnelles.

**Charges :**

Nature des charges (par chapitre)	BP + BS 2020	BP 2021 (estimatif au 04/11/2020 )	2021/2020
011 - Charges à caractère général	4 001 420	3 958 067	-1,08%
012 - Charges de personnel	8 921 111	8 410 405	-5,72%
014 - Atténuations de produits	15 000	15 000	0,00%
65 - Autres charges de gestion courante	563 092	543 933	-3,40%
6574 - Subventions aux associations	675 838	565 179	-16,37%
66 - Charges financières	312 865	286 600	-8,39%
67 - Charges exceptionnelles	50 000	50 000	0,00%
022 - Dépenses imprévues	40 854	40 000	-2,09%
<b>Total dépenses</b>	<b>14 580 180</b>	<b>13 869 184</b>	<b>-4,88%</b>

Là aussi, je tiens simplement à mettre l'accent sur les chapitres importants :

**011 :** Le chapitre 011 que nous avons fortement rationalisé sur le précédent mandat connaît une baisse très relative de l'ordre de 40 000 euros qui s'explique par les motifs suivants :

1. Nous avons connu des dépenses exceptionnelles en 2020 pour répondre à la crise sanitaire comme par exemple l'acquisition de masques.
2. Certains crédits sont par ailleurs revus à la hausse pour répondre à des engagements de la majorité municipale dans le domaine de la programmation culturelle en particulier (+50 000 euros).

**012 :** la baisse des charges de personnel de 460 000 euros entre 2020 et 2021 est liée principalement au transfert de l'EMMD. L'impact de ce transfert est là aussi limité puisque l'EMMD a été transférée dès septembre 2020. On note également l'économie réalisée avec la suppression du poste DGS ville. (La ville prendra cependant en charge la moitié du salaire du DGS mutualisé via l'attribution de compensation, comme vu précédemment). Il faut noter que ce budget prévoit certains départs (pour motifs de retraite ou départ volontaire) et l'embauche de 2 agents de PM supplémentaires, d'un agent supplémentaire au service propreté et d'un référent de démocratie de proximité. Ceci bien évidemment pour répondre à nos engagements de campagne.

**65.** Le chapitre 65 autres charges de gestion courante est stable selon les prévisions réalisées par nos services.

**6574 :** on retrouve un niveau de subvention d'un montant comparable à celui de 2019, après les hausses exceptionnelles de 2020 pour aider les associations dans le cadre de la crise COVID.

**66 :** pas de charges d'emprunt nouvelles en 2021 car si un emprunt réalisé en 2021 les premières charges financières se feront ressentir en 2022

Mme DROUIN rend la parole à M. le Maire.

## Le Plan Pluriannuel d'Investissements

M. le Maire :

Diapositives 22 à 28

Il s'agit évidemment de la traduction de notre programme de campagne en termes d'investissement.

Ce PPI reprend l'ensemble de nos engagements qui ont pour objectifs de faire que notre ville, et plus largement notre territoire, soient :

- **plus attractifs et plus forts ;**
- **plus proches de ses habitants au quotidien ;**
- **plus solidaires de toutes les générations ;**
- **plus actifs et plus rayonnants ;**
- **plus écoresponsable et mieux connectés**

Pour cette présentation, je vous propose donc de vous présenter notre PPI en classant nos différents projets au sein de ces 5 grands objectifs + 1 item divers à destination principalement des services :

1. **Les investissements menés pour rendre notre ville plus attractive et plus forte** afin de développer tous les atouts de Fontenay et affirmer la capitale du Sud Vendée s'élèveront à près de **18 265 000 euros**, pour 7 789 876 euros de recettes:

- Le programme ANRU / Quartier des Moulins 5 685 000 euros investis, dont
  - 1 677 500 euros pour la reconstitution de l'offre,
  - 2 651 200 euros pour l'aménagement des espaces publics ;
  - 84 000 euros pour le plan de composition des espaces publics ;
  - 132 000 euros pour l'aménagement de l'éco-quartier ;
  - 500 000 euros pour la maison de quartier ;
  - 180 000 pour l'OPCU ;
  - Et 460 800 pour les acquisitions diverses.
- Le dispositif « Action cœur de ville » qui comprend 5 volets distincts pour 7 628 000 euros :
  - Le 1<sup>er</sup> volet « Habitat/urbanisme » d'un total de 225 000 euros comprend notamment le projet LUSSAUD ; ilot Simone Signoret, ilot rue de la grue.
  - Le 2<sup>ème</sup> volet « Commerce » d'un total de 2 748 000 euros comprend les opérations : Aménagement de la Rue de la République, rue du Docteur Audé et rue de Blossac, la boutique à l'essai et Passage du commerce et de l'industrie ;
  - Le 3<sup>ème</sup> volet « Mobilité » d'un total de 260 000 euros est consacré à de la signalétique et au Plan de Déplacement Communal ;
  - Le 4<sup>ème</sup> volet « Cadre de vie » d'un total de 795 000 euros comprend les opérations Parc Baron, Fontenay en lumière et Berges de la Vendée ;
  - Enfin le 5<sup>ème</sup> volet « Equipements et services » d'un total de 3 600 000 euros comprend les opérations Musée – mémorial de la Résistance, Campus-Jeunes, Maison des Séniors et Accessibilité de la maison de l'enfance.



- Toujours dans ce point 1 pour rendre notre ville plus attractive, l'important programme de préservation, pour ne pas dire sauvetage, de l'église Notre Dame pour 3 120 000 euros sous ce mandat;
  - Le dispositif de préservation de notre patrimoine municipale non-dédié lancé sous le précédent mandat sera poursuivi avec 850 000 euros crédités ;
  - La réalisation de la phase 2 du Centre technique municipal pour 982 000 euros ;
2. **Les investissements menés pour rendre notre ville plus proche de ses habitants au quotidien** afin d'améliorer la vie des Fontenaisiens et répondre à leurs attentes s'élèveront à près de **6 093 000 euros** pour 1 628 476 euros de recettes :
- Des travaux de voirie et d'effacement de réseaux pour 5 291 000 euros ;
  - La rénovation de l'éclairage public pour 480 000 euros ;
  - Des projets des conseils de quartiers soutenus à hauteur de 165 000 euros ;
  - La police municipale qui voit ses effectifs grossir bénéficiera de crédits d'investissement à hauteur de 85 000 euros ;
  - La poursuite du dispositif de vidéo-protection pour 72 000 euros ;
3. **Les investissements menés pour rendre notre ville plus solidaire de toutes les générations**, en aidant chacun et en favorisant le lien social, s'élèveront à près de **3 952 000 euros**, pour 1 639 251 euros de recettes :
- La rénovation de l'école Bouron Massé pour 2 000 000 d'euros ;
  - L'entretien général de nos bâtiments scolaires se voit doté de 370 000 euros ;
  - le renouvellement d'équipements des affaires scolaires est prévu pour 220 000 euros ;
  - L'entretien de notre cuisine centrale qui dessert les écoles publiques fontenaisiennes et plusieurs écoles du pays de Fontenay se voit doté de 160 000 euros ;
  - La poursuite du programme d'accessibilité de nos équipements municipaux n'est pas oubliée avec 600 000 euros de prévus ;
  - La création d'un espace des solidarités pour nos associations caritatives pour 410 000 euros ;
  - Des crédits sont également prévus pour l'entretien de nos équipements sociaux à hauteur de 110 000 euros ;
  - Des crédits sont également prévus pour l'entretien général de nos équipements destinés à la Jeunesse à hauteur de 82 000 euros ;
4. **Les investissements menés pour rendre notre ville plus active, plus rayonnante** en valorisant l'excellence sportive, la diversité culturelle et la richesse de la vie associative s'élèveront à près de **1 342 000 euros** pour 208 331 euros de recettes ;
- L'aménagement de la plaine des sports pour 300 000 euros ;
  - La réfection de la toiture de la salle CHAMIRAUD pour 200 000 euros ;
  - Des crédits sont également prévus pour l'entretien général de nos équipements sportifs à hauteur de 467 000 euros ;
  - Des crédits sont également prévus pour l'entretien général de nos équipements culturels (Cassin, Médiathèque & Musée) à hauteur de 375 000 euros ;

5. **Les investissements menés pour rendre notre ville plus écoresponsable et mieux connectée** en pensant global, agissant global et en préparant l'avenir, s'élèveront à près de **1 158 000 euros** pour 363 397 euros de recettes :

- Le déploiement de l'internet haut débit sur nos équipements municipaux pour 250 000 euros ;
- L'environnement, programme fort de nos engagements de campagne, bénéficiera de 908 000 euros de crédits sur le mandat ;

6. **Diverses dépenses d'ordre général nécessaires au bon fonctionnement de nos services**, et à la réalisation de manière transversale des 5 objectifs qui précèdent, s'élèveront à près de **2 698 000 euros** pour 400 613 euros de recettes :

- Les moyens de nos services s'élèveront à 1 020 000 euros sur le mandat ;
- Les investissements du service sécurité-prévention seront soutenus à hauteur de 410 000 euros ;
- L'informatisation de nos services nécessite 226 500 euros de crédits ;
- Des acquisitions de biens immobiliers ou terrains pour mener à bien nos différents projets pour 247 500 euros ;
- Des investissements au service de notre service communication pour 35 000 euros ;
- La ligne dite Etat civil, principalement consacrée aux cimetières, est dotée de 304 000 euros de crédits ;
- Le renouvellement de nos balayeuses en 2022 nécessitera un investissement de 360 000 euros ;
- Les rayonnages pour nos archives nécessitent un investissement de 40 000 euros ;
- Enfin, les investissements en termes d'urbanisme sont fixés à 55 000 euros.

*M. le Maire laisse la parole à Mme DROUIN pour clôturer la présentation de cette première partie du ROB*

Mme DROUIN :

### **Financement du PPI**

Diapositive 29

Nous venons de le voir nos investissements pour le développement de Fontenay-le-Comte s'élèverons sur ce mandat à près de 29 500 000 euros !

Le financement de ce PPI est assuré comme suit :

- Recettes de FCTVA : 5 646 000 euros ;
- Recettes liées aux différentes opérations : 8 007 000 euros ;
- Des ressources propres totales de 8 000 000 euros ;
- Et un recours à l'emprunt à hauteur de 8 000 000 euros.

<b>Total dépenses 2021-26</b>	<b>29 500 550 €</b>
<b>Total FCTVA</b>	<b>5 645 798 €</b>
<b>Total recettes programme</b>	<b>8 007 341 €</b>
<b>Total à financer</b>	<b>15 847 411 €</b>

<b>FINANCEMENT PREVISIONNEL PPI</b>	
RESSOURCES PROPRES (TOTAL CAF NETTE)	8 000 000 €
EMPRUNT	8 000 000 €

Pour atteindre cet objectif d'investissement, nous comptons donc sur le maintien d'un haut niveau de notre Capacité d'autofinancement tout au long du mandat.

Avant de vous présenter les perspectives de notre épargne et de la dette, je voulais vous préciser que j'ai souhaité porter cette prospective sur la totalité du mandat, soit jusqu'en 2026 et non seulement jusqu'en 2021 comme cela vous avait été présenté dans les documents que nous vous avons envoyés. Pareillement, la rétrospective revient seulement sur l'année 2019 et non jusqu'en 2014 comme présenté dans les documents envoyés. Il me semble en effet plus opportun de vous parler du futur que du passé.

Pour revenir à notre sujet, et comme vous l'expose le tableau actuellement projeté, notre épargne nette se maintiendra à un niveau élevé toujours supérieur à 1 000 000 d'euros entre 2020 et 2026, ce qui nous permettra d'absorber la charge d'emprunt nécessaire à ces investissements.

Afin de conserver une épargne nette suffisante, les objectifs d'optimisation du 011 et du 012 qui ont été fixés sous le précédent mandat seront maintenus de 2020 à 2026. C'est ainsi que, toutes choses étant égales par ailleurs, à compter de 2021 l'augmentation du 011 et du 012 ne saurait être supérieur à 1% par an.

Diapositive 30

	Rétrospective		Prospective					
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Total Recettes réelles de fonctionnement	17 234 690	16 635 031	16 420 095	16 503 863	16 589 035	16 675 618	16 763 619	16 853 046
Total dépenses réelles de fonctionnement	14 424 397	14 580 180	13 869 184	13 990 543	14 127 065	14 263 033	14 398 788	14 512 807
<b>Epargne brute</b>	<b>2 810 292</b>	<b>2 054 851</b>	<b>2 550 911</b>	<b>2 513 320</b>	<b>2 461 970</b>	<b>2 412 585</b>	<b>2 364 831</b>	<b>2 340 239</b>
Remboursement capital de la dette	1 206 600	1 147 138	979 002	1 038 878	1 143 286	1 212 397	1 294 946	1 296 677
<b>Epargne nette</b>	<b>1 603 692</b>	<b>907 713</b>	<b>1 571 909</b>	<b>1 474 442</b>	<b>1 318 684</b>	<b>1 200 188</b>	<b>1 069 885</b>	<b>1 043 562</b>

## Evolution de la dette

### Diapositive 32

Tout notre programme d'investissement et nos projections de fonctionnement sont construits avec le constant souci d'avoir un recours à l'emprunt raisonné qui n'obérerait pas les capacités d'investissements de la ville à très long terme.

C'est ainsi que selon notre prospective, voir le tableau projeté, la capacité de désendettement demeure à un nouveau constant de 2020 à 2026, puisqu'elle passerait de 6,83 ans à 6,45 ans. Je rappelle que la règle d'or fixe notamment pour les communes un ratio de désendettement maximum à 12 ans. Nous sommes donc dans des perspectives financières particulièrement raisonnables et saines.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Encours au 1er janvier N (en €)	14 040 586	14 039 006	12 887 514	12 865 078	13 782 486	14 053 219	15 597 803	15 085 213
Population INSEE (en habitants)	14 128	13 906	13 906	13 906	13 906	13 906	13 906	13 906
Dette par habitant (en €)	994	1 010	927	925	991	1 011	1 122	1 085
Ratio de désendettement (en années)	4,83	6,83	5,05	5,12	5,6	5,82	6,6	6,45
Emprunt (en €)	1 200 000	0	1 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	500 000	500 000

## STRUCTURE ET EVOLUTION DES EFFECTIFS

### Diapositive 34

Le tableau qui est projeté vous présente la structuration de nos emplois permanents occupés au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. Ce tableau est évidemment fortement impacté en 2021 par la communautarisation de l'école de musique et le transfert de 21 agents. On notera que la baisse n'est que de 18 agents en raison notamment de la création de 2 postes supplémentaires à la police municipale et du poste de Chargé de démocratie de proximité.

		Rétrospective						Prospective
		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Catégorie A	Titulaires	12	10	9	8	8	10	8
	Contractuels	4	7	5	5	6	5	7
Catégorie B	Titulaires	39	36	31	29	33	28	12
	Contractuels	8	12	9	9	4	4	1
Catégorie C	Titulaires	177	181	168	180	185	178	179
	Contractuels	3	2	1	0	1	0	0
	<b>Total</b>	<b>243</b>	<b>248</b>	<b>223</b>	<b>231</b>	<b>237</b>	<b>225</b>	<b>207</b>

Diapositive 35

Enfin ce dernier tableau vous donne des informations qu'il est obligatoire de communiquer en termes de rémunérations et de temps de travail. On notera notamment que le total des heures de travail réalisé par nos agents municipaux s'est élevé en 2020 à 353 685 heures.

	Rétrospective					Prospective	
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Traitement de base indiciaire	5 572 450 €	5 329 266 €	4 589 240 €	4 740 047 €	4 843 919 €	4 728 306 €	4 356 616 €
Nouvelle bonification indiciaire	59 910 €	56 379 €	44 819 €	48 825 €	49 341 €	51 733 €	48 152 €
Heures supplémentaires	31 589 €	98 622 €	29 099 €	29 864 €	46 656 €	45 300 €	37 322 €
<b>Total</b>	<b>5 663 949 €</b>	<b>5 484 267 €</b>	<b>4 663 158 €</b>	<b>4 818 736 €</b>	<b>4 939 916 €</b>	<b>4 825 339 €</b>	<b>4 442 090 €</b>
<b>012</b>	<b>9 591 972 €</b>	<b>9 169 948 €</b>	<b>8 821 302 €</b>	<b>8 827 859 €</b>	<b>9 005 648 €</b>	<b>8 921 111 €</b>	<b>8 410 465 €</b>

Avantages en nature	17 658 €	16 971 €	15 380 €	16 100 €	9 312 €	9 000 €	9 000 €
Temps de travail en heures	410 670	430 833	431 456	349 560	362 700	353 685	324 614

**M. le Maire :**

Je donne la parole à l'opposition. Chaque groupe dispose de 15 minutes pour s'exprimer. Je tiens à ce que ce délai soit respecté.

Comme annoncé, l'ordre d'intervention est le suivant : le Groupe « Vivre Fontenay » s'exprimera en 1<sup>er</sup> puis ce sera au tour du groupe « Renaissance pour Fontenay ».

Je laisse le soin à Patricia DROUIN et à Michel BIRE, de répondre à vos éventuelles questions à l'issue des prises de parole des deux groupes d'opposition.

Je conclurai ensuite ce DOB par une dernière intervention.

**Interventions du groupe « Vivre Fontenay » :**

**M. Fourage :**

Premier élément puisque qu'il faut qu'on aille très vite, vous êtes hors champ de la légalité. Vous désignez l'ordre de passage, ce n'est pas dans le règlement intérieur. Cela ne s'est jamais vu. C'est invraisemblable, vous décidez de qui doit prendre la parole au sein de cette assemblée. Quel respect de la démocratie !

Le deuxième élément concerne le temps de 15 minutes, ce temps n'est pas légal et on attend avec impatience le débat sur le règlement intérieur la prochaine fois et vous verrez que vous n'avez pas le droit de faire ce genre de chose y compris de limiter votre temps de parole et de nous refuser le fait de pouvoir reprendre la parole sur un sujet.

Ce n'est pas un débat d'orientation budgétaire, c'est un débat cadencé, il l'est tellement que vous avez l'outrecuidance et je pèse mes mots de changer les tableaux entre ceux qui nous ont été envoyés et ceux que vous nous projetez aujourd'hui et là la colère n'est pas feinte, elle est réelle. Pourquoi faites-vous cela ? Vous nous avez envoyé des tableaux sur la rétrospective et aujourd'hui vous nous présentez des tableaux sur la prospective que l'on ne voit même pas d'ici. Pourquoi ? Avez-vous peur du débat ? C'est invraisemblable.

Je vais donc m'exprimer et M. Macorps prendra la suite.

Vous avez présenté un PPI à 36 millions. Dans votre programme, envoyé aux Fontenaisiens, M. Bertin avait bien regardé aussi, vous avez inscrit 25 millions d'investissements totaux envisagés pour réaliser le programme de 2020 à 2026. Dans le tableau que vous nous avez envoyé il est de 36 105 202 €. Où est la vérité ?

Quels sont les bons chiffres ? Quand peut-on penser que vous avez fait une bonne évaluation des dépenses ?

Ensuite, nous apprenons ce soir que dans le poste Impôts et taxes, il y a déjà la prise en compte de la mutualisation du poste du directeur général des services à hauteur de 50%. Cela n'est jamais passé au conseil municipal ni au conseil communautaire et la commission locale d'évaluation des charges n'est jamais intervenue sur cette question et on nous dit que le DGS sera mutualisé à 50%. Pour qui nous prenez-vous ? C'est une mascarade, une grande mascarade sur la façon dont vous travaillez avec nous.

On pourrait dire tellement de choses sur le PPI... Dans votre PPI, vous n'êtes même pas capable de nous dire quel type de recettes il y a. Vous avez même parfois écrit autres subventions ; Ce n'est ni fait ni à faire. En tous cas je vais vous dire ce n'est ni un débat ni un rapport d'orientation budgétaire, c'est une dimension cadencée des choses, c'est votre vision de la Ville, du budget mais on ne laissera rien passer sur ces questions parce que c'est trop grave et que c'est la démocratie qui est en cause.

M. Macorps :

J'ai préparé un document qui se basait sur les documents qui nous ont été transmis. En commission des finances vous nous avez présenté des documents que nous n'avions pas sur la table. Si vous voulez que les commissions se passent bien et que nous n'ayons pas de réactions épidermiques, il faut nous mettre les documents sur la table. Ensuite je vais vous donner un exemple : lors de la dernière commission, je vous ai fait la remarque que les courbes présentées n'avaient pas de sens. J'aurai aimé un débat et il m'a été répondu que l'on connaissait mes arguments. Vous reconnaitrez que c'est assez méprisant. Je ne vais pas m'étendre sur cette commission, mais si vous persistez à ne pas donner les documents, par la suite, je m'abstiendrai d'aller aux commissions parce que j'ai autre chose à faire.

J'ai préparé un document. Même s'il reprend la courbe que vous n'avez pas présentée ce soir, il est tout de même utile pour la suite puisque nous aurons a priori l'information lors du vote du budget. Je vais d'abord expliquer pourquoi il est absolument nécessaire de présenter lors d'un débat d'orientation budgétaire, toutes les recettes et toutes les dépenses qui ont été mutualisées avec la communauté de communes, sinon on ne peut rien voir sur les comparaisons même sur deux ans.

Pour la démonstration, j'ai pris un exemple simple. Il s'agit d'une ville avec 3 activités. J'ai pris 100 € de dépenses d'exploitation et de 100 € de recettes et parmi les recettes un reversement de la communauté de communes à hauteur de 50.

Diapositive 38

Cela donne 100 € en dépenses, 100 € en recettes dont 50 de la communauté.

Imaginons maintenant que nous fassions un transfert de compétences d'une activité à la communauté de communes. Les charges relatives à cette compétence sont évaluées à 30 et en contrepartie, la communauté de communes va réduire son versement de 30.

Ce serait le même raisonnement s'il s'agissait d'une mutualisation.

On retiendra la formule « Toute chose égale par ailleurs », utilisée également par Mme Drouin. Les dépenses s'élèvent donc à 70 et les recettes à 70 et le reversement de la communauté de communes a baissé de 30 et est à 20.

Diapositive 41

Les dépenses de la ville ont –elle diminué ? Chacun pourra comprendre que non, il y a juste eu un transfert. En conséquence, si vous voulez faire une comparaison et une présentation, il nous faut absolument ces montants de charges transférées

Diapositive 42

J'ai fait la courbe pour vous montrer que la courbe présentée lors de la commission des finances est vraie mais n'a pas de sens.

Diapositive 43

Vous vouliez nous montrer que les charges avaient baissées au cours du temps. Mais il faudrait avoir une correction de toutes les charges transférées pour s'en apercevoir et c'est important parce que si on gère, si on ne le fait pas, on ne peut pas savoir si nos charges ont effectivement baissées.

Diapositive 44

Est-ce seulement moi qui le dit ? La chambre régionale des comptes dit sur la période 2014 à 2018, l'attribution a baissé de 1,47 millions d'€, un tiers de la valeur initiale. « Ce volant substantiel de ressources doit toutefois être rapproché des dépenses transférées au titre des compétences mais également de la création de services communs. » On nous dit également que les informations communiquées n'ont portées que sur les dépenses de personnel.

Diapositive 45

Je poursuis le rapport de la CRC. « Les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et la communauté de communes ne font pas l'objet de développements spécifiques. Les informations communiquées sont, en l'état, éparses. Elles ne permettent pas de comprendre pleinement l'évolution de l'attribution de compensation résultant des transferts de compétences et de la mutualisation de services. »

Je ne dis rien de moins. Si on va voir ce que préconise le Compte-rendu et ce qu'on aurait aimé trouvé aujourd'hui dans ce débat d'orientation budgétaire, c'est la présentation systématique au conseil municipal de l'incidence financière des transferts de compétences et des mutualisations de services.

Diapositive 47

En conclusion, si vous présentez des courbes d'évolution, présentez-les avec ces corrections. Si vous ne savez pas faire, vous trouverez certainement des personnes pour vous les préciser. En corolaire, allez-vous suivre la recommandation de la CRC à ce niveau ?

J'en ai terminé avec le diaporama. J'ai quelques remarques rapides au niveau du DOB. Nous aurons aimé savoir puisqu'il s'agit d'orientations politiques, vu la situation actuelle de nombre de personnes et qui va perdurer en 2021, quelle est la somme que vous avez prévue dans votre budget au niveau de la solidarité.

Par ailleurs, quelles sont les sommes que vous avez prévues au niveau de la transition écologique, qui est un volant important ? Ce sont de points qu'il est important de préciser dans un débat d'orientation budgétaire, y compris politique.

Vous avez présenté également le montant du financement des investissements. Vous avez évalué le FCTVA par rapport aux investissements, c'est une donnée que l'on peut maîtriser. Vous présentez effectivement, et M. Fourage l'a dit un montant de subventions de 8 millions d'€. Quel est le degré de certitudes de ces subventions ? Avons-nous une assurance raisonnable sur celles-ci ? J'avais noté sur la prospective de la dette qu'elle n'est vraie que si les autres éléments sont vérifiés.

## **Intervention du groupe « Renaissance pour Fontenay »**

M. Bertin :

Avec Mme Verhaeghe-Grillo, nous avons étudié et analysé le dossier que nous avons reçu et là je rejoins M. Fourage, il était très difficile pour nous tout à l'heure de suivre certains tableaux présentés qui étaient en décalage avec ce que l'on avait étudié.

De plus, concernant l'évolution de la dette, les tableaux qui nous ont été fournis s'arrêtaient en 2021 et vous nous présentez des tableaux allant jusqu'en 2026. Les remarques que je vais faire portent sur ce que nous avons reçu il y aura peut-être un décalage avec ce qui a été dit ce soir. C'était difficile de faire autrement.

Je ne vais pas me mettre en colère.

Je reprendrai le déroulé que vous nous avez exposé, c'est-à-dire le contexte national, le budget de fonctionnement prévisionnel, le budget d'investissement prévisionnel et l'évolution de la dette. Bien entendu, pour la clarté de l'exposé, je demanderai à ce qu'on affiche les pages qui correspondent à mon commentaire.

Diapositive 9

Concernant le contexte national, vous avez mentionné le plan de relance, vous avez parlé des 100 milliards engagés dans ce cadre, il faut aussi ajouter qu'il y a 470 milliards qui vont venir amplifier ce plan de soutien à la crise sanitaire actuelle dont vous avez parlé tout à l'heure. Ce plan de relance aura de nombreuses répercussions sur notre territoire, 1,2 milliards d'€ de prêts garantis par l'Etat et 70 millions de fonds de solidarité pour les entreprises de Vendée, avec des appels à projets pour relancer l'économie. J'en profite pour vous informer et je pense que vous le savez déjà, que l'entreprise SORIBA, à Fontenay-le-Comte a été retenue dans ce cadre, avec au moins 32 créations d'emplois à la clé et pourra bénéficier d'une aide par le biais du plan de relance.

Vous l'avez dit les dépenses publiques vont nettement augmentées, nous en connaissons la raison suite aux mesures financières mises en place pour protéger les emplois, les personnels les plus durement impactés pendant la crise sanitaire.

Diapositive 14

En 2021, les dotations de l'Etat aux communes vont de nouveau augmenter après des baisses très fortes entre 2012 et 2017, dont votre prédécesseur Monsieur Jean-Michel LALÈRE avait à juste titre, soulignées lors du précédent mandat.

Vous l'avez dit, depuis 2017, l'évolution globale de la DGF est constante. Pour 2021, le montant total des aides inscrites dans le projet de loi de finances dont DGF, FPIC et les compensations FTCH-TPU sont maintenues autour de 3 millions d'€. On peut même considérer que ce montant est en augmentation si on prend le ratio par rapport au nombre d'habitants de la ville qui est en baisse continue.

Diapositive 15

Concernant le budget de fonctionnement, le tableau montre une légère baisse globale des recettes de fonctionnement. J'ai reproché à ce tableau, le manque d'une colonne pour la clarté de l'exposé.



Vous passé directement d'une somme au pourcentage. Je sais bien que Mme Drouin a évoqué des deltas mais il me semble important de rajouter cette colonne delta.

Juste un exemple, la baisse globale des recettes de fonctionnement, si je lis 1,3% correspond à - 215 000 €.

Quelle est la principale cause de cette baisse de 215 000 € ? On la trouve au chapitre 73 impôts et taxes puisqu'il y a une baisse de 365 000 €.

Mme Drouin a parlé de l'attribution de compensation suite au transfert de l'école municipale de musique et de danse mais je pense aussi que la baisse démographique de notre ville doit avoir une incidence sur ce manque de recettes.

Ensuite, au niveau des charges de fonctionnement (tableau suivant), on est tous d'accord pour constater qu'il y a une baisse globale des charges de fonctionnement aux alentours de 711 000 €.

Quel est le poste principal qui impacte cette baisse ? Il s'agit des charges de personnel : -510 706 €, vous l'avez évoqué, c'est principalement la suppression des 21 postes de l'école de musique et de danse qui sont transférés mais il faut aussi noter -111 000 € de baisses de subventions aux associations par rapport au BP 2020. C'est-à-dire que nous sommes revenus au montant de 2019 qui était de 565 000 €. Or vous le savez, au cours de cette année 2020, les associations sont touchées par une baisse des recettes bien souvent supérieure à la baisse de leurs frais de fonctionnement. Ne pensez-vous pas m. le Maire qu'en appliquant ce budget nous allons obérer en 2021 une reprise de leur activité et notamment dans leur capacité à accueillir le plus grand nombre pour une adhésion ou une cotisation maîtrisée ?

Dans notre analyse, ce sont bien ce deux postes budgétaires impôts et taxes et baisse de la dotation en subventions qui représentent 87% du total de la base de l'enveloppe globale. On a parlé tout à l'heure de l'évolution des charges à caractère général, chacun saura que c'est loin d'être la majeure partie à l'origine d'une baisse de fonctionnement. Si bien que montrer en ce me concerne la courbe de la page 18 sur l'évolution des charges à caractère général n'a qu'un intérêt tout à fait relatif.

Concernant l'investissement, je le répète nous avons notre réflexion sur les tableaux qui nous ont été présentés. Vous nous avez présenté le PPI pour les années 2020-2026. On remarquera que pour la grande partie, ce PPI reprend l'action Cœur de Ville. Nous parlons du rapport d'orientation budgétaire 2021 et j'ai trouvé difficile d'analyser ce tableau. J'ai repris la colonne 2021 pour essayer de m'y retrouver dans ce qui allait nous impacter l'année prochaine. J'aurais souhaité un tableau sur l'investissement 2021 comme vous avez ici les charges de fonctionnement. J'ai fait les calculs. Pour l'année 2021, les dépenses sont évaluées à 6 millions d'€, les recettes sont estimées à 2,3 millions d'€ ce qui donne un total à financer autour de 3,7 millions d'€. Or, si on regarde dans les tableaux perspectives, vous prévoyez un emprunt de 2 millions d'€ pour 2021. On peut donc se poser la question de savoir sur l'excédent de financement prévisionnel qui est annoncé à 1,7 millions sera suffisant pour financer les dépenses prévisionnelles de 2021. Autrement dit, est-ce que l'emprunt prévu de 2 millions d'€ sera suffisant ?

Autre remarque, j'aimerais bien aussi ce soir que vous nous disiez clairement en 2021 quels sont les principaux projets d'investissement qui vont être retenus.

Diapositive 10

Concernant les dotations de soutien à l'investissement local, vous parlez de maintien. Moi je dirai que cela va même au-delà du maintien car vous le savez et vous y avez fait allusion tout à l'heure, une enveloppe exceptionnelle a été votée cet été. Renseignement pris auprès de M. le Député, pour Fontenay-le-Comte en 2021, il nous annonce un apport de 550 000 € qui se décompose de la manière suivante : au titre de la DETR, 100 000 € pour le pôle des solidarités, 200 000 € pour le mémorial de la résistance. En regardant le tableau, ils étaient noté sur l'année 2022, or

apparemment d'après mes informations, ils seraient bien affectés à l'année 2021. Au titre de la DSIL exceptionnelle et vous y avez fait allusion tout à l'heure, il y a bien 208 200 € pour le CTM et 44 000 € pour le stade municipal. Nous sommes d'accord sur vos chiffres.

Mais nous avons un peu plus de mal concernant l'évolution de la dette parce que nous n'avons pas la projection jusqu'en 2026. Nous avons noté que ce document fait apparaître pour l'exercice 2021 un encours de dette de 12 890 000 € qui marque une baisse après le pic de 2021 et il nous paraît appréciable compte tenu des besoins évoqués au cours de ce conseil dans le projet action cœur de ville. Par contre, compte-tenu des taux des emprunts au moment où ils ont été souscrits et compte-tenu du niveau actuel des taux, nous voudrions savoir s'il est envisagé une renégociation globale de notre ligne de prêt et a minima si une telle éventualité a été chiffrée. Bien évidemment la nature des concours obtenus, taux fixes, variables influera sur l'économie potentielle de nos finances. Si ce travail a été fait, M. le Maire, le conseil municipal pourrait-il en être informé, par exemple lors de la prochaine commission finances ? Si celui-ci n'a pas encore été fait, peut-il être réalisé en amont d'une renégociation avant de souscrire de nouveaux concours, afin d'avoir recours à une opération globale ?

Pour terminer, à regret, les documents budgétaires sont accessibles aux Fontenaisiens sur le site de la Ville. Ils sont le reflet de la gestion des deniers publics à l'usage de ceux-ci. On en a beaucoup parlé tout à l'heure et on en parle tous les jours, notre commune est effectivement active dans la gestion de la crise COVID-19 et justement dans un souci de clarté, dans ce contexte, mais aussi de la relance, nous aurions aimé trouver dans ce rapport d'orientations budgétaires, une page à minima une annexe, sur les impacts et mesures budgétaires liés à cette crise qui va impacter fortement les plus fragiles mais aussi nos artisans et commerçants.

L'absence de telles informations ne va pas dans le sens de la transparence et pourrait laisser paraître une gestion a minima de cette pandémie, gestion limitée à des annonces. Nous aurons aimé avoir un tableau récapitulatif de tout l'engagement nécessaire.

Nous vous remercions M. le Maire de la prise en considération de nos remarques et de nos demandes.

M. le Maire laisse la parole à Mme Drouin.

Mme Drouin :

Je vais laisser la parole à M. Biré qui a beaucoup plus d'expérience que moi dans ce domaine. Vous avez posé beaucoup de questions. Concernant le PPI, je voulais rajouter une précision. Notre PPI de 2021 à 2026 est estimé à 29 500 000 € en investissement. On avait dit dans notre programme de campagne qu'on aurait un programme de 25 000 000, la différence de 4 millions d'€ concernent l'investissement récurrent que l'on fait tous les ans pour les services. Pour le reste des questions, je laisse la parole à M. Biré.

M. Biré :

Évidemment je n'ai pas compris toutes les questions. Une petite remarque, je comprends que l'on dise à la commission des finances qu'il n'y avait pas de documents pour y réfléchir, nous n'avons pas de documents non plus sur ce que vous avez présenté et nous n'avons pas pu préparer des réponses sur tous les points que vous évoqués.

Je vais répondre aux points que j'ai notés et pour les autres, on verra à la prochaine séance pour le budget.

Je le prends à rebours peut-être sur la renégociation de la dette, cela avait été vu sous le précédent mandat en partenariat avec notre conseiller Finance active, toute la dette a été vue et tout ce qui

pouvait être corrigé l'a été et pour le reste, il n'y a rien à faire parce que nous avons des emprunts avec des pénalités contractuelles où la pénalité est égale au manque à gagner de la banque ce qui nous amènerait à payer tout de suite la totalité des intérêts que nous paierons de façon échelonnée. Il n'y a donc pas d'intérêt de renégocier les emprunts quand il y a ce genre de dispositions dans le contrat et désormais tous les emprunts ont ce genre de dispositions.

En ce qui concerne la baisse de la démographie, entraîne-t-elle des baisses de dotations de l'Etat ? Non. M. Bertin, vous l'avez vu sur la présentation des dotations de l'Etat, cela pourrait effectivement entraîner une baisse de la DGF et de la dotation forfaitaire, c'est ce qui se passe mais dans le même temps la DSU et la DSR que nous percevons augmentent ce qui fait que pour nous c'est neutre malgré la diminution de la population qui a été un peu sensible entre ce qui nous a été notifié au mois de décembre dernier 13 906 par rapport aux chiffres précédent qui fait plus de 200 personnes en moins.

M. Bertin :

Je me réjouis de l'annonce de ce qu'on entend beaucoup que la baisse au niveau de la taxe d'habitation, mettait à mal les communes sur leurs dépenses mais finalement vous dites que l'Etat compense parfaitement cette baisse ?

M. Biré :

Ce n'est pas totalement ce que j'ai dit. Nous sommes bénéficiaires du fait que l'Etat transfère de plus en plus de la DGF de base sur les dotations de solidarité urbaine et rurales auxquelles nous sommes éligibles et donc le poids de la population est de moins en moins important dans les dotations que l'Etat nous envoie.

Sur l'évolution des charges générales, je suis assez d'accord avec vous sur le fait que la courbe qui a été présentée ne veuille pas dire grand-chose et cela rejoint l'observation de M. Macorps sur le fait que la diminution des charges est en partie due au transfert de compétence et notamment l'école de musique. A chaque fois qu'il y a un transfert de compétence, il me semble que l'on vous informe de l'incidence de ce transfert. Pour l'école de musique vous savez que la masse salariale globale était de l'ordre de 650 000 €. Pour ce qui concerne les charges générales, ce n'est pas aussi évident puisque la ville continuera de payer les charges du bâtiment de l'ancien collège Viète puisque tous les compteurs restent au nom de la ville, le chauffage aussi et qu'il y aura refacturation. Il n'y a donc pas de diminution des dépenses du chapitre 11 sur ce sujet mais cela viendra en recettes en refacturation de la communauté de communes.

Par contre, je ne pense pas que l'on soit astreint à retracer éternellement le coût des charges ayant fait l'objet d'un transfert de compétences. L'école de musique c'était l'année dernière, ainsi que l'assainissement collectif, l'année d'avant nous avons eu les centres de loisirs, et encore avant les zones économiques et encore avant la piscine. Il faut retracer les charges depuis quand ? Allons-nous continuer à faire des budgets fictifs pour des dépenses que nous n'assurons plus, pour des services dont nous ne connaissons pas l'évolution parce que c'est la communauté qui les maîtrise. Il y a forcément des limites. Autant je comprends que l'on doive donner l'information au moment où cela se produit, autant cela me paraît bien inutile de vouloir suivre ce genre de choses dans le temps, ce qui est rigoureusement impossible, sauf à y consacrer du temps que nous n'avons pas.

M. Macorps :

Si vous ne corrigez pas au moins sur deux ans par exemple, vous êtes dans l'incapacité de dire si vos charges baissent ou pas. C'est ce qui est problématique pour moi.

M. Biré :

Nous n'allons pas épiloguer dessus mais je pense qu'il faut rester dans du raisonnable, vous avez connaissance des coûts qui sont liés à l'école de musique et qui sont désormais pris en charge par la communauté de communes, cela s'est fait sur 2 exercices en 2020 et en 2021 en diminution de la masse salariale totale.

Je pense qu'il faut bien faire la distinction et c'est ce que nous faisons entre les compétences qui sont transférées et qui disparaissent de notre budget et dont nous n'avons plus connaissance de l'évolution, sauf à regarder le budget de la communauté de communes et les services qui sont mutualisés puisque dans ce cas nous continuons à avoir des charges, ne serait-ce que par le biais de la refacturation que nous fait la communauté de communes et qui est prélevé sur l'attribution de compensation.

Sur les charges qui sont mutualisées et qui continuent d'être des charges de la ville même si elles n'apparaissent plus dans notre budget au titre du chapitre 11 et du chapitre 12, nous nous efforçons de donner l'information tous les ans et c'est ce qui a été fait régulièrement sur le chapitre 12, ce n'était pas fait sur le chapitre 11 mais vous l'aurez dans le cadre du budget puisque cela fait partie des dispositions que nous avons prises. Vous aurez dans la présentation du budget une rectification des charges du chapitre 11 et la poursuite des corrections qui sont faites sur le chapitre 12.

Vous nous demandez si nous sommes surs des subventions qui vont être encaissées dans les 6 ans qui viennent au titre du PPI. Évidemment que non. Je ne vois pas qui pourrait dire avec certitude que nous aurons des subventions à telle hauteur. Nous espérons avoir ces subventions parce que nous espérons que les politiques de subventions vont se maintenir, peut-être même s'amplifier dans le cadre du plan de relance mais c'est une appréciation tout comme les coûts parce que tous ces projets ne sont pas chiffrés. Quand ils seront étudiés il y aura un plan de financement adapté qui sera forcément différent, je n'espère pas trop, de ce qui figure dans le PPI qui est une déclaration d'intention avec une prévision des masses financières par rapport aux sommes à financer. Qu'est ce qui peut se passer dans la vie d'un PPI ? Il changera tous les ans et sera ajusté tous les ans parce que nous aurons des coûts et des recettes qui seront certains et cela nous obligera comme sous le précédent mandat à modifier des choses dans ce PPI parce qu'il y aura des choses que nous n'avons pas prévues de faire qu'il faudra faire et des choses que nous avions prévues et qu'on ne pourra pas faire parce qu'on y aura substituer autre chose. C'est la vie d'un PPI, c'est juste la traduction des engagements que nous avons pris lors de notre campagne et voir si c'est réaliste et faisable.

Mme Drouin vous a expliqué la différence et ce qui sera retenu sur le budget 2021 est évidemment ce qui figure en priorité dans la colonne 2021 du PPI. Vous avez la liste des opérations. Nous avons une visibilité à un an sur le PPIU, aujourd'hui on maîtrise un certain nombre de choses et vous retrouverez dans le budget investissement ce qui figure dans la colonne 2021.

Pour en finir, je suis très surpris que M. le Député puisse vous dire d'ores et déjà quelle sera la répartition de la DETR en 2021. Il me semble qu'il y a une commission d'élus qui est là pour proposer au Préfet des attributions. Si c'est déjà fait, il fut nous le dire parce que ce n'est pas la peine qu'on se préoccupe de déposer des dossiers si les décisions déjà prises !

M. Bertin :

Ce n'est pas ce que j'ai dit. Je dis simplement que j'ai confirmé un certain nombre de subventions qui avaient déjà été annoncées par M. le Maire.

M. le Maire :

Il s'agit de la DETR 2020 et vous avez parlé du mémorial pour 200 000 €. C'est déjà notifié.

M. Bertin :

Je ne savais pas que vous le saviez déjà et je l'avais prévu dans mon rapport. J'ai donc confirmé ce qui a été dit. Votre propos est un peu hors sujet.

M. Biré :

Je vous présente mes excuses M. Bertin, j'avais mal compris ce que vous disiez.

Quant au reste, il y avait des arguments politiques politiques, je vais laisser M. le Maire y répondre parce que je ne rentrerai pas sur ce terrain.

M. le Maire :

Pour compléter ce que disait M. Bertin et vous avez raison en ce qui concerne l'entreprise SORIBA qui construit un nouveau site à Fontenay-le-Comte et pour laquelle la communauté de communes a beaucoup participé entre autre pour l'aménagement de la zone et vous avez raison puisque cette entreprise bénéficiera du dispositif France relance et le Préfet sera là jeudi pour visiter cette entreprise. Il s'agit d'une trentaine d'emplois et 20 millions d'€ d'investissement sur le territoire, c'est important par les temps qui courent.

Je remercie les orateurs pour leur intervention. Je voudrai dire un mot pour conclure. Nous connaissons les et les autres l'exercice du Débat d'orientation Budgétaire. Chacun est dans son rôle et rempli son office.

Comme à l'accoutumée, nous pourrions nous prêter de bonne grâce à la polémique, mais il se trouve que cette année n'a rien d'une année normale, chacun en conviendra. Le contexte que nous connaissons tous, nous amène, où devrait nous amener, à nous comporter avec dignité et retenue...

On ne vit pas à Fontenay dans une bulle. La crise sanitaire est là, comme partout ailleurs. Au-delà du traumatisme qu'elle cause à plus d'un titre à certains de nos concitoyens, elle oblige la collectivité à se mobiliser, et c'est bien normal, et va donc aussi impacter considérablement les finances municipales. Nous estimons son coût à près de 400 000 € entre l'importante baisse de nos recettes et les coûts supplémentaires engendrés par la situation tels que les aides directes complémentaires au monde associatif ou l'achat de divers matériels de protection.

La Ville est présente avec les différentes cellules de soutien. Celle du CCAS pour soutenir les plus fragiles d'entre nous, celle destinée à l'accompagnement de nos associations, notamment culturelles et sportives. Et bien entendu, nous sommes présents aussi pour nos commerçants et nos acteurs économiques, avec un plan de relance de plus de 2 M€, mis en place et présentés ces derniers jours par la Communauté de communes.

Cette crise sanitaire ne doit pas se transformer en crise sociale, et nous faisons tout ce qui est possible pour éviter cette perspective.

Pour revenir à notre Débat d'orientation Budgétaire, je me dis que cette année l'exercice a dû être particulièrement difficile pour nos détracteurs, parce que franchement si on regarde objectivement et pour le dire le plus simplement possible :

- Est-ce que nous augmentons les impôts ? NON
- Est-ce que nous surendettons la commune au-delà des ratios admissibles ? NON
- Est-ce que nous poursuivons nos investissements ? OUI
- Est-ce que nous faisons des économies en maintenant nos charges fixes ? OUI

Il s'agit là de réalités incontournables qu'il conviendrait tout de même de ne pas systématiquement passer par pertes et profits. Et bien moi, je peux vous dire que je suis extrêmement fier de ces perspectives budgétaires et je tiens en cela à remercier les élus et les services ainsi que le directeur général.

Je ne surprendrais personne en affirmant que chaque année, lors du Débat d'Orientations Budgétaires, on entend systématiquement toujours la même chose de l'opposition municipale. On est dans l'exercice de style...

Franchement, nous avons compris. Je veux bien admettre que je n'ai ni l'aura, ni le talent de certains membres éminents de l'opposition municipale, mais ce que je comprends très bien aussi c'est que notre réussite peut en agacer quelques-uns.

Lorsque nous disons que nous n'augmentons pas les impôts ; une hausse a eu lieu par le passé ; nous entendons par là que nous prenons aujourd'hui, ici même, l'engagement que ce ne sera pas le cas pour cette mandature.

Oui, je veux le dire clairement, si nous devons réduire la voilure pour des raisons financières, nous réviserions alors notre programme à la baisse, mais nous n'utiliserions pas l'outil fiscal, pour faire peser sur les ménages des charges nouvelles, à plus forte raison dans le contexte que nous connaissons tous aujourd'hui.

Lorsque nous disons que nous contenons l'endettement de la ville, c'est un vrai euphémisme puisque, cela vous a été exposé clairement dans notre prospective 2020-2026, notre capacité de désendettement s'améliore en passant de 6,83 par an à 6,45, c'est-à-dire bien moins que la moyenne nationale.

Lorsque nous disons que nous faisons un niveau très important d'investissements, nous le faisons, puisque nous allons engager près de 30 M€ d'investissements de 2021 à 2026, dont 6 millions dès l'année prochaine, c'est-à-dire plus de 2000 € par habitant, soit un montant supérieur à la moyenne nationale pour les communes de notre strate

Pourquoi faisons-nous ce choix ? Pour deux raisons essentielles :

La première, c'est que nous avons un programme ambitieux à mettre en œuvre. Plus de 30 M€ d'investissement sur une mandature. C'est une volonté forte de la collectivité pour soutenir l'économie locale ! Je l'ai dit à de multiples reprises, nous avons du retard, c'est indéniable, et promouvoir l'attractivité de notre ville est plus que jamais un enjeu majeur, à plus forte raison au regard de la situation que nous connaissons aujourd'hui.

Ce qui nous amène à la seconde raison : C'est-à-dire la faiblesse des investissements pendant des années. Je rappelle qu'en matière de patrimoine, par exemple, il ne faut pas avoir la mémoire courte !

Avant 2014, les dépenses de gros entretien avaient diminué par 4. Il suffit de regarder l'état de nos écoles en dehors de Florence-Arthaud, comme il suffit de regarder nos équipements sportifs en dehors de la salle Bel Air et du stade Murzeau. Certains, au fil des années, ont peut-être oublié, mais ce n'est pas mon cas ! Nous en payons inévitablement les conséquences aujourd'hui... ! Et la facture aussi, puisque nous allons devoir y consacrer 850 000 € dans les 5 années à venir.

Et cela ne comprend pas nos églises qui sont elles aussi dans un état plus que préoccupant, et sur lesquelles l'addition sera beaucoup plus lourde encore puisque nous avons prévu d'y consacrer plus de 3 millions d'euros ! On ne va tout de même pas laisser l'église Notre Dame se dégrader plus encore ! Ce qui justifie à nos yeux la mise en place d'un plan de sauvegarde sur 10 ans, en y consacrant chaque année près de 520 000 €, dont un niveau espéré de subventions avoisinant les 60 %.

Au-delà, ce budget traduit parfaitement ce que nous souhaitons faire pour cette année et les années suivantes, à savoir continuer à aller de l'avant sans dégrader nos fondamentaux. Notre Plan Pluriannuel d'Investissements, traduit très logiquement, comme nous l'avons vu, notre programme de mandat.

Alors oui, c'est vrai, continuer à investir dans la rénovation de la commune dans un contexte où nous avons perdu, comme toutes les communes de France, beaucoup de dotations directes de l'Etat, lors de la dernière mandature, est un défi difficile que nous nous assignons, même si nous observons un relatif maintien des concours de l'Etat pour la troisième année consécutive. Je précise sur le sujet que nous avons décidé de dédier un agent de la collectivité, exclusivement à la recherche de financements.

Derrière les chiffres qu'on vous a donnés, vous y voyez des erreurs de gestion. C'est votre droit. Moi j'y vois de futures réalisations essentielles pour le bien de tous, des investissements d'avenir dans le domaine de la transition énergétique, une aide maintenue aux associations, des animations toujours plus ambitieuses, quelques embauches là où c'est nécessaire. Par exemple, à la police municipale, à la propreté urbaine ou à la culture, ...

Lorsque dans quelques mois, nous rénoverons la rue de la République, la rue du Docteur Audé et la rue de Blossac, un projet à plus de 2 M€, lorsque nous développerons notre réseau de pistes cyclables comme jamais, en y consacrant plus de 500 000 €, lorsque nous engagerons 2 M€ dans la rénovation de l'école Bouron-Massé, puis de nouveau 2 M€ pour achever la rénovation du musée et le Mémorial, et je ne cite pas tous les projets. Que diront nos détracteurs ?

Probablement la même chose que ce qu'ils avaient dit lors de la rénovation du marché des Halles. Or qui aujourd'hui peut douter de la pertinence de ce qui a été réalisé et qui n'était alors que les prémices d'une profonde transformation de notre centre ville ?

900 000 M€ au service de l'environnement et de l'écologie, 800 000 € pour le cadre de vie dans le cadre d'Action Cœur de ville, 600 000 € pour l'accessibilité de nos équipements publics, 800 000 € pour un campus jeune, 500 000 €, pour la Maison des seniors, vous n'y voyez pas des raisons d'entrevoir l'avenir avec confiance et optimisme ? Moi, oui ! Résolument ! Et c'est sûrement ce qui fait la différence entre nous !

Nous allons véritablement « *refonder la ville sur la ville* ». Je pense que nous tous ici, sans exception, pouvons être d'accord sur cette perspective.

Il s'agit dans notre esprit de poursuivre les efforts déjà engagés depuis plusieurs années, en faveur du centre-ville.

Lorsque nous parlons du dispositif « Action cœur de ville » dont nous venons de recevoir une réponse positive du Comité régional d'engagement, ainsi que de l'opération de renouvellement urbain des Moulins, c'est pour nous beaucoup plus que des projets d'aménagement. Leur dimension stratégique est essentielle pour le rayonnement de notre ville. Engagés sous le précédent mandat, ils vont désormais entrer en phase opérationnelle.

A cette occasion, permettez-moi de saluer l'action engagée par Jean-Michel LALÈRE .

Nous sommes convaincus que nous disposons ainsi d'un levier de revitalisation et de cohésion pour retrouver l'attractivité de notre territoire et réaffirmer son identité, avec l'ambition d'en fédérer ses habitants, de les aider à se réappropriier leur environnement, de renforcer leur sentiment d'appartenance.

Alors, bien sûr, tout cela coûte de l'argent, puisque nous allons consacrer plus 7,6 M€ au dispositif « Action cœur de ville », mais cela permet surtout de concentrer à notre profit

beaucoup de moyens extérieurs grâce à nos partenaires, sans lesquels rien n'aurait été possible puisque nous avons obtenu des participations importantes des divers financeurs. Nous espérons des concours à hauteur de 30%. Franchement, pour Fontenay c'est 100% gagnant !

C'est la même chose pour l'opération de renouvellement urbain du quartier des Moulins. La labellisation ANRU produit un effet de levier sans précédent, en nous apportant des financements conséquents. Songez que si la ville va investir 5,7 M€, le budget global est de 33 M € hors taxes! Encore une opération 100% gagnante pour Fontenay.

Qui peut penser sérieusement que le panorama et les contours de notre ville n'auront pas radicalement changé d'ici la fin du mandat?

En effet, « *Refonder la ville sur la ville* », tel est l'enjeu, et nous nous sommes dotés des moyens pour y parvenir.

La politique c'est des choix, et nous en faisons sans renoncer à l'essentiel.

C'est ainsi que nous, nous n'avons pas envie, par exemple, de renoncer à l'entretien de nos bâtiments scolaires et sportifs, nous n'avons pas envie de renoncer à l'Espace des solidarités, nous n'avons pas envie de renoncer à achever la seconde phase du Centre technique municipal qui marquera enfin l'achèvement de ce très vieux projet tant attendu par nos services. Et ils le méritent largement, depuis si longtemps.

Nous n'avons pas envie non plus de renoncer à la rénovation de notre voirie, à l'effacement des réseaux et à la rénovation de l'éclairage public. Nous avons prévu d'y consacrer près de 5,8 millions €.

Nos choix peuvent toujours se discuter, mais enfin à l'arrivée, cela va quand même changer très largement la vision d'ensemble de nos rues fontenaisiennes !

Je le dis à chaque membre de l'opposition municipale. Si vous avez quelques bonnes idées, ce qui est possible, car je ne prétends pas que nous ayons le monopole de l'intelligence, et je ne suis, moi, ni sectaire, ni dogmatique, alors je suis prêt à les examiner, si tant est qu'elles soient présentées avec loyauté et exprimées, dans la mesure et la concorde, ce qui ne me semble pas toujours être le cas jusqu'à présent.

J'ai été interpellé par exemple avec véhémence sur notre plan de relance sur lequel il n'a pas été possible d'associer tout le monde en amont. Vraiment, n'y voyez aucune malice de notre part. L'urgence de la situation économique exigeait une réponse immédiate pour nos commerçants, tant et si bien que lorsque nous nous sommes vus, les décisions étaient prises, je l'admets, mais en l'occurrence, il était difficile de faire autrement.

Ceci dit, je vous l'assure, il n'y a ici que des gens de bonne volonté, éventuellement des adversaires, mais sûrement pas des ennemis. La seule guerre que nous menons pour l'heure est sanitaire et surtout pas politique, encore moins politicienne !

Si certains ont vraiment envie de travailler en bonne intelligence avec nous, moi j'y suis prêt.

Vous savez, il m'arrive régulièrement de travailler sur des dossiers avec des membres de l'opposition.

Par exemple, j'ai demandé récemment à M. Jacky Bertin de bien vouloir représenter le maire lors des obsèques d'Ursula Makiela, Présidente du Comité de jumelage de Krotoszyn.

Dans le même esprit, je consulte ces derniers temps Mme Verhaeghe-Grillo sur la situation sanitaire, et j'apprécie toujours son analyse. Ses conseils avisés me sont précieux, nos échanges sont constructifs et je ne peux que m'en féliciter.



Nous allons garder notre cap, chaque Fontenaisien peut le comprendre, inutile de paraphraser plus longtemps sur tel ou tel chiffre, inutile d'ergoter sur tel ou tel ratio, tout cela n'est que formule oratoire, on peut s'y complaire, mais ce n'est pas très sérieux. Restons donc dans le concret.

Comprenez-moi, nous n'allons quand même pas faire une politique pour laquelle nous n'avons pas été élus ! Nos concitoyens nous ont accordé leur confiance sur la base d'un programme clair, nous le respectons et nous nous efforcerons de le mettre en œuvre chaque jour.

Derrière les chiffres qu'on vous a donnés, il y a des réalisations essentielles pour l'avenir de notre commune. Je viens de vous les exposer.

Je vous propose donc de redessiner tous ensemble pour notre ville les visages du futur. Je vous remercie.

\* \*  
\*



Envoyé en préfecture le 07/12/2020

Reçu en préfecture le 07/12/2020

Affiché le


**SLOW**

ID : 085-218500924-20201117-DEL\_2020\_08\_21-DE

# Rapport d'orientations budgétaires 2021

## Ville de FONTENAY-LE-COMTE

# SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 07/12/2020  
Reçu en préfecture le 07/12/2020  
Affiché le   
ID : 085-218500924-20201117-DEL\_2020\_08\_21-DE

- Rappel : les objectifs du Rapport d'Orientations Budgétaires
- Le contexte national
- Les orientations budgétaires pour 2021
- Le Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) 2021-2026
- La dette
- La structure et l'évolution des effectifs

Envoyé en préfecture le 07/12/2020

Reçu en préfecture le 07/12/2020

Affiché le

*SLOW*

ID : 085-218500924-20201117-DEL\_2020\_08\_21-DE

# OBJECTIFS DU R.O.B.

# Objectifs du Rapport d'orientations Budgétaires

Le CGCT modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République définit les modalités du débat d'orientations budgétaires :

- L'article L2312-1 prévoit la présentation au Conseil municipal d'un rapport sur les orientations budgétaires donnant lieu à débat, en préalable de l'examen du budget primitif ;
- L'article D2312-3 précise les informations présentées dans ce rapport :
  - Les orientations budgétaires portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement,
  - Les engagements pluriannuels,
  - Les informations relatives à la dette,
  - Les informations relatives au personnel communal.

Envoyé en préfecture le 07/12/2020

Reçu en préfecture le 07/12/2020

Affiché le

*SLOW*

ID : 085-218500924-20201117-DEL\_2020\_08\_21-DE

# LE CONTEXTE NATIONAL

# Le contexte national

## La Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) pour 2018-2022

- Définit un « engagement d'économies » des collectivités de **13 milliards d'€**, soit un objectif de réduction de 2,6 milliards d'€ /an.
- Définit l'Objectif national d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités territoriales et de leurs groupements (ODEDEL ) à **+1,2 % par an pour les communes ;**
- Définit une nouvelle « règle d'or » : la capacité de désendettement
  - Ce ratio correspond à l'encours de dette sur l'épargne brute du budget principal
  - Le plafond national de référence pour **les communes est fixé à 12 années.**

# La dette de la France

Envoyé en préfecture le 07/12/2020

Reçu en préfecture le 07/12/2020

Affiché le



ID : 085-218500924-20201117-DEL\_2020\_08\_21-DE

**Au 2<sup>ème</sup> trimestre 2020, la dette publique française a atteint un nouveau sommet historique à 2 638,3 milliards d'euros. Source INSEE**

Cela représente 114,1% du produit intérieur brut (PIB).

**D'ici fin 2020, du fait de la 2<sup>nd</sup>e période de confinement, ce taux devrait passer la barre des 119,8%.**

Le déficit des administrations publiques s'élève à 59,7 milliards d'euros au 2<sup>ème</sup> trimestre 2020, soit 11,6 % du PIB, sous l'effet conjugué d'une forte baisse des recettes en lien avec le recul de l'activité économique et d'une hausse des dépenses de fonctionnement (augmentation des prestations sociales et mise en place de différents fonds de solidarité)

Source INSEE



# Evolution de la dette publique

Envoyé en préfecture le 07/12/2020

Reçu en préfecture le 07/12/2020

Affiché le



ID : 085-218500924-20201117-DEL\_2020\_08\_21-DE

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020 (2ème trimestre)
Montant en milliards d'euros	2040	2101	2188	2259	2315	2380	2638
Evolution N/N-1		2,90%	3,98%	3,14%	2,42%	2,73%	9,78%

Source INSEE

# Le contexte national : France Relance

- Le 1<sup>er</sup> ministre a présenté le 3/09/20 le plan “France Relance”, une feuille de route pour la refondation économique, sociale et écologique du pays.
- **100 milliards d’euros seront engagés sur 2 ans, dont 40 milliards financés par l’Etat et l’Union Européenne et 20 milliards par la caisse des dépôts.**
- 3 priorités sont fixées :
  - **La transition énergétique** : 30 milliards d’euros
  - **La compétitivité** : 34 milliards d’euros :
    - Baisse des impôts de production de 10 milliards d’euros dès 2021, dont 50% de réduction de la taxe foncière sur les propriétés bâties des établissements industriels
    - Cette perte de recettes du bloc communal sera compensée par l’Etat de « façon intégrale »
  - **La cohésion sociale et territoriale** : 36 milliards d’euros

# Le contexte national

## Le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2021

- **La dotation forfaitaire des communes (DGF)**

Le PLF 2021 prévoit que **l'évolution de la DGF suit les mêmes lignes directrices que celles des années précédentes**. La dotation forfaitaire continuera d'évoluer en fonction de l'évolution de la population et de l'écrêtement si le potentiel fiscal de la commune est supérieur à 75% du potentiel fiscal moyen.

- **Les dotations de péréquation verticales (DSR, DSU et DNP)**

**Le PLF 2021 prévoit les mêmes abondements qu'en 2020** : +90M€ sur la DSU, +90M€ sur la DSR et stabilité de la DNP.

*Le niveau global de DGF 2021 devrait rester globalement stable par rapport à 2020, même si, les communes qui bénéficient le plus des dotations de péréquation devraient être « gagnantes ».*

- **Le PLF 2021 maintient les enveloppes de FPIC**

# Le contexte national

## Le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2021

- **Les autres mesures :**

- Soutien à l'investissement local :

- Maintien des dotations de soutien à l'investissement local (DSIL, DETR...) au même niveau que 2020.

Envoyé en préfecture le 07/12/2020

Reçu en préfecture le 07/12/2020

Affiché le

**SLO**

ID : 085-218500924-20201117-DEL\_2020\_08\_21-DE

# LE BUDGET PRINCIPAL

Envoyé en préfecture le 07/12/2020

Reçu en préfecture le 07/12/2020

Affiché le


**SLOW**

ID : 085-218500924-20201117-DEL\_2020\_08\_21-DE

# LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2021

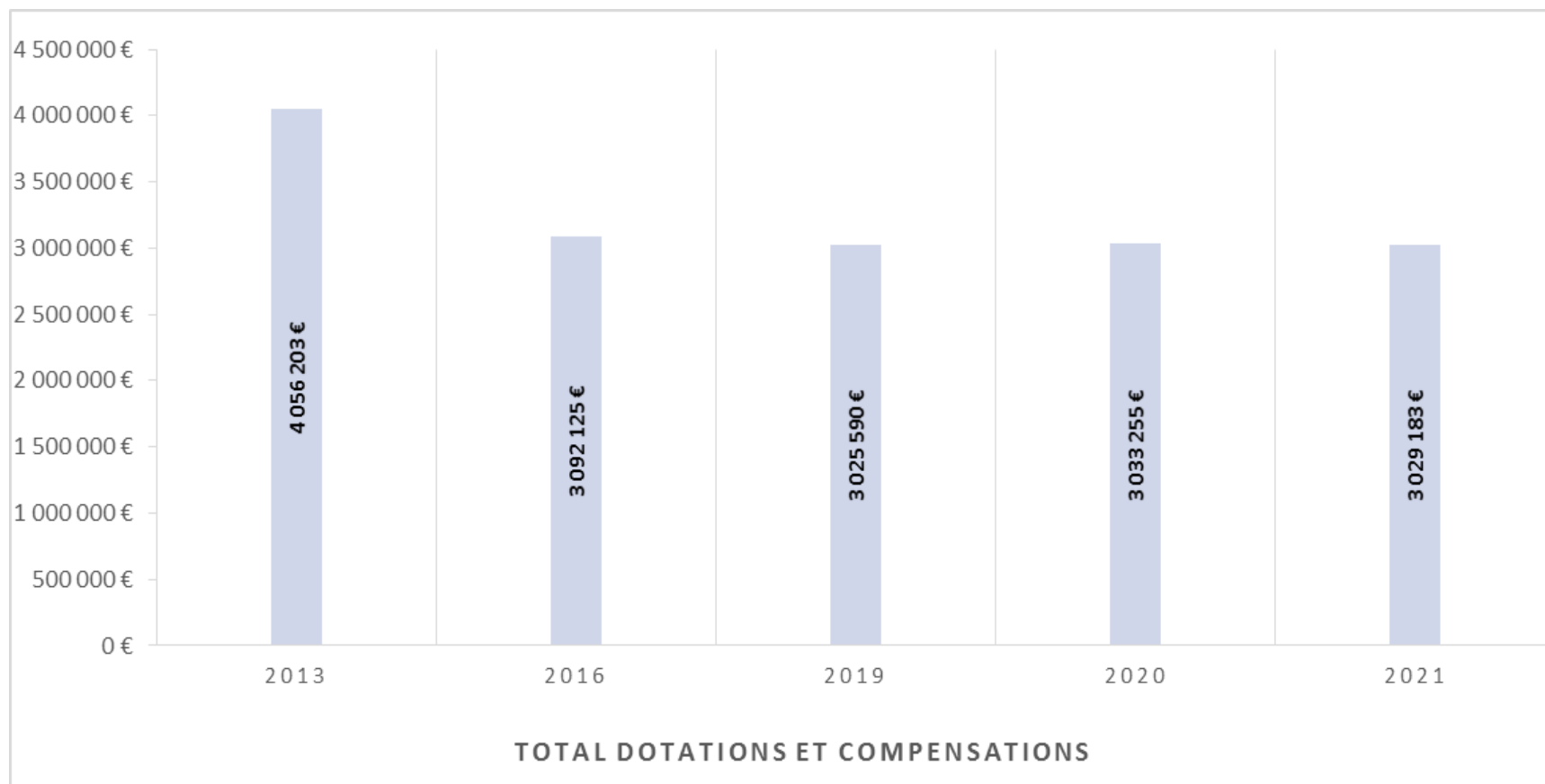
# LE CONTEXTE LOCAL

## MAINTIEN DES CONCOURS DE L'ÉTAT

Envoyé en préfecture le 07/12/2020  
 Reçu en préfecture le 07/12/2020  
 Affiché le   
 ID : 085-218500924-20201117-DEL\_2020\_08\_21-DE

	2013	2016	2019	2020	2021
Dotation forfaitaire	2 806 971 €	1 819 550 €	1 525 959 €	1 482 725 €	<b>1 447 763 €</b>
DSU	276 084 €	282 190 €	370 114 €	390 018 €	<b>408 714 €</b>
DSR	219 769 €	269 132 €	345 594 €	365 444 €	<b>380 648 €</b>
DNP	193 700 €	193 589 €	169 602 €	159 314 €	<b>156 304 €</b>
<b>Ensemble DGF</b>	<b>3 496 524 €</b>	<b>2 564 461 €</b>	<b>2 411 269 €</b>	<b>2 397 501 €</b>	<b>2 393 429 €</b>
Evolution en montant / N-1				-13 768 €	<b>-4 072 €</b>
<b>FPIC</b>	<b>75 600 €</b>	<b>176 013 €</b>	<b>157 626 €</b>	<b>157 623 €</b>	<b>157 623 €</b>
Evolution en montant / N-1				- 3 €	<b>0 €</b>
<b>Compensation TF, TH, TPU</b>	<b>484 079 €</b>	<b>351 651 €</b>	<b>456 695 €</b>	<b>478 131 €</b>	<b>478 131 €</b>
Evolution en montant / N-1				0 €	<b>0 €</b>
<b>Total Dotations et compensations</b>	<b>4 056 203 €</b>	<b>3 092 125 €</b>	<b>3 025 590 €</b>	<b>3 033 255 €</b>	<b>3 029 183 €</b>
<b>Evolution en montant</b>				<b>7 665 €</b>	<b>-4 072 €</b>

# Évolution des dotations de l'État et des compensations (en euros)





# Recettes de fonctionnement (recettes réelles)

Envoyé en préfecture le 07/12/2020

Reçu en préfecture le 07/12/2020

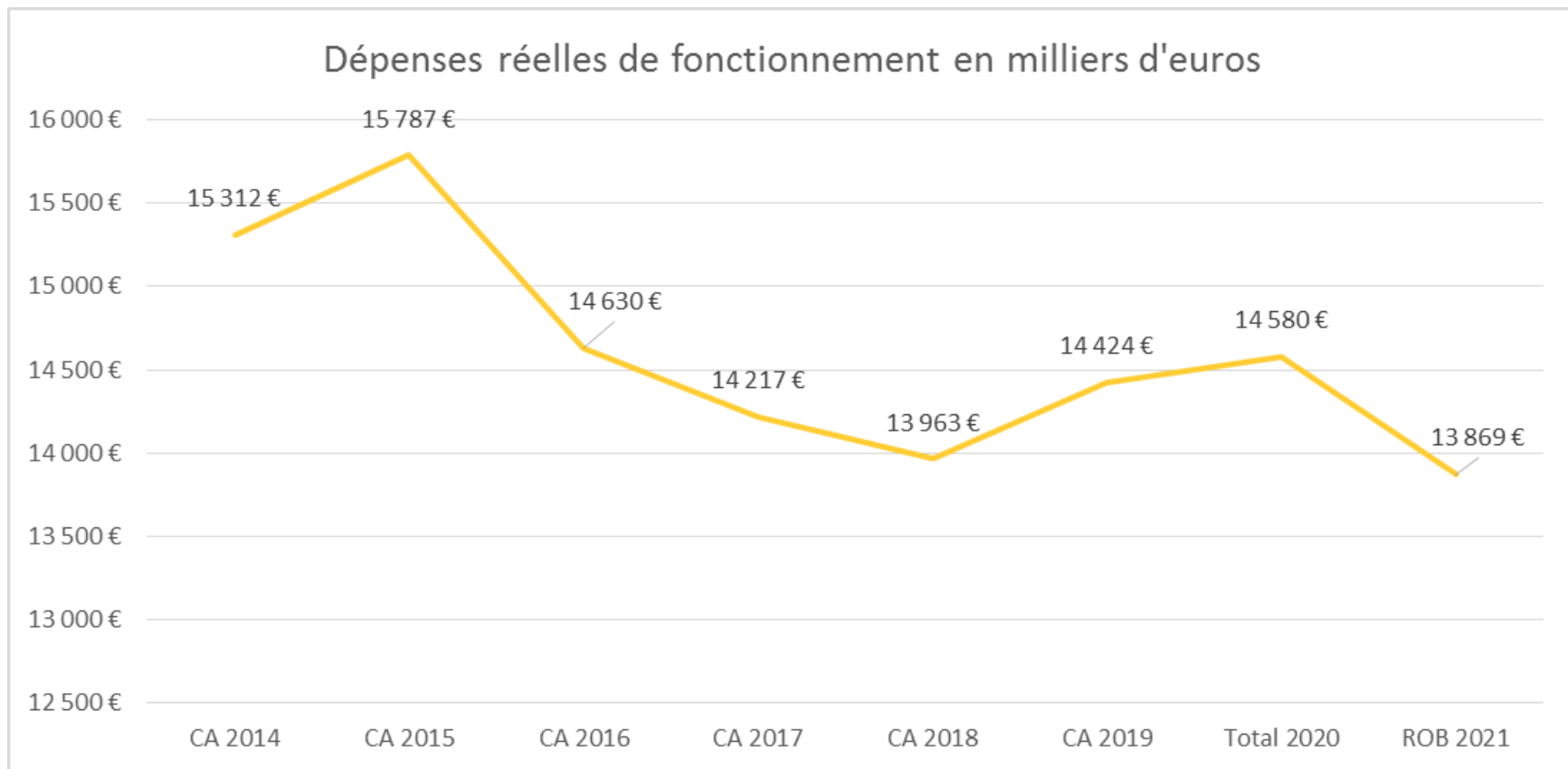
Affiché le



ID : 085-218500924-20201117-DEL\_2020\_08\_21-DE

Nature des produits (par chapitre)	BP + BS 2020	BP 2021 (estimatif au 04/11/20)	2021/2020
013 - Atténuations de charges	15 000	25 000	66,67%
70 - Produits des services	936 000	945 000	0,96%
73 - Impôts et taxes	11 949 960	11 585 259	-3,05%
74 - Dotations et participations	3 271 571	3 352 336	2,47%
75 - Autres produits de gestion courante	450 000	500 000	11,11%
77 - Produits exceptionnels (hors cessions immobilières)	12 500	12 500	0,00%
<b>Total recettes</b>	<b>16 635 031</b>	<b>16 420 095</b>	<b>-1,29%</b>

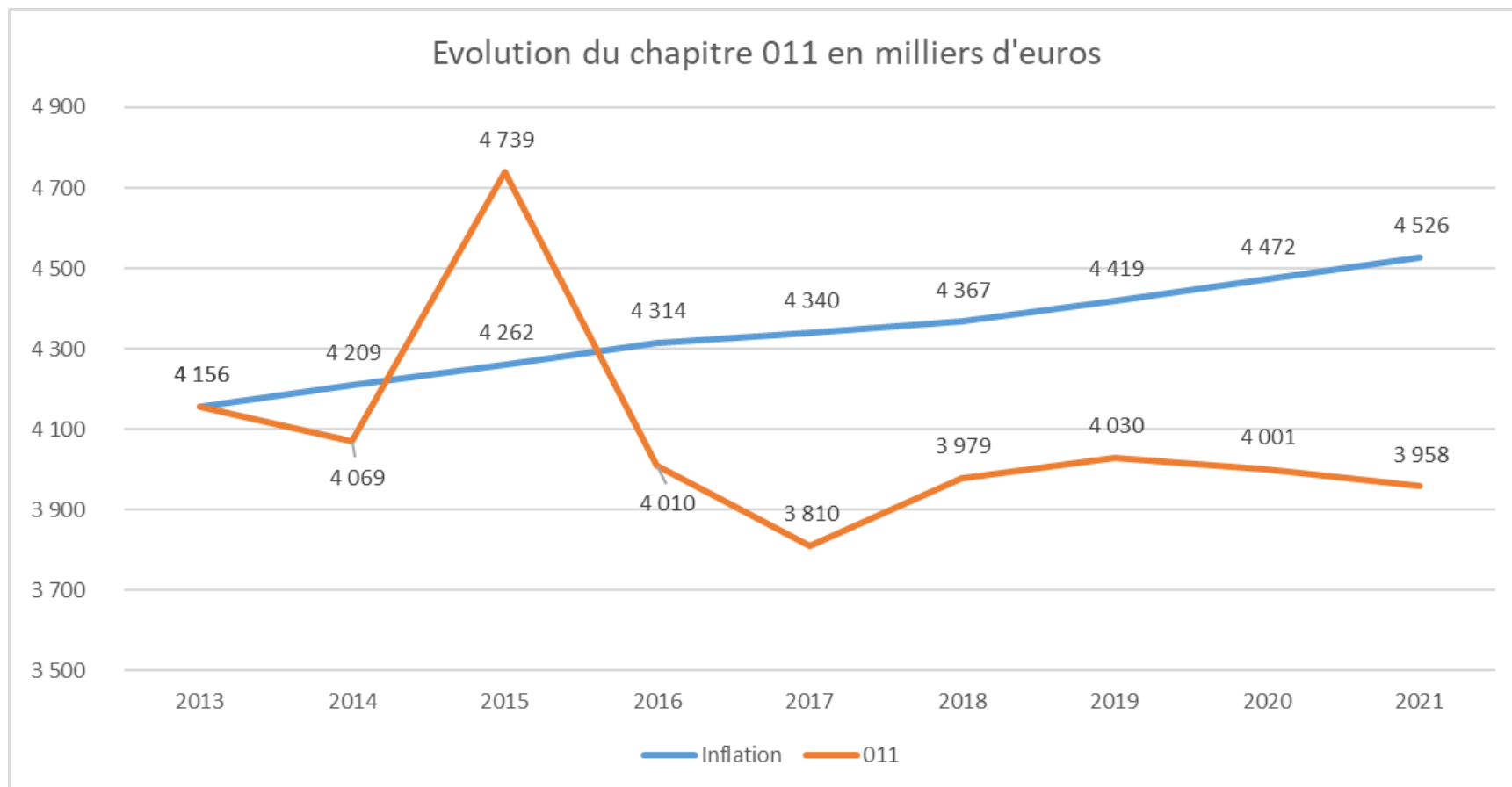
# Evolution des dépenses réelles de fonctionnement



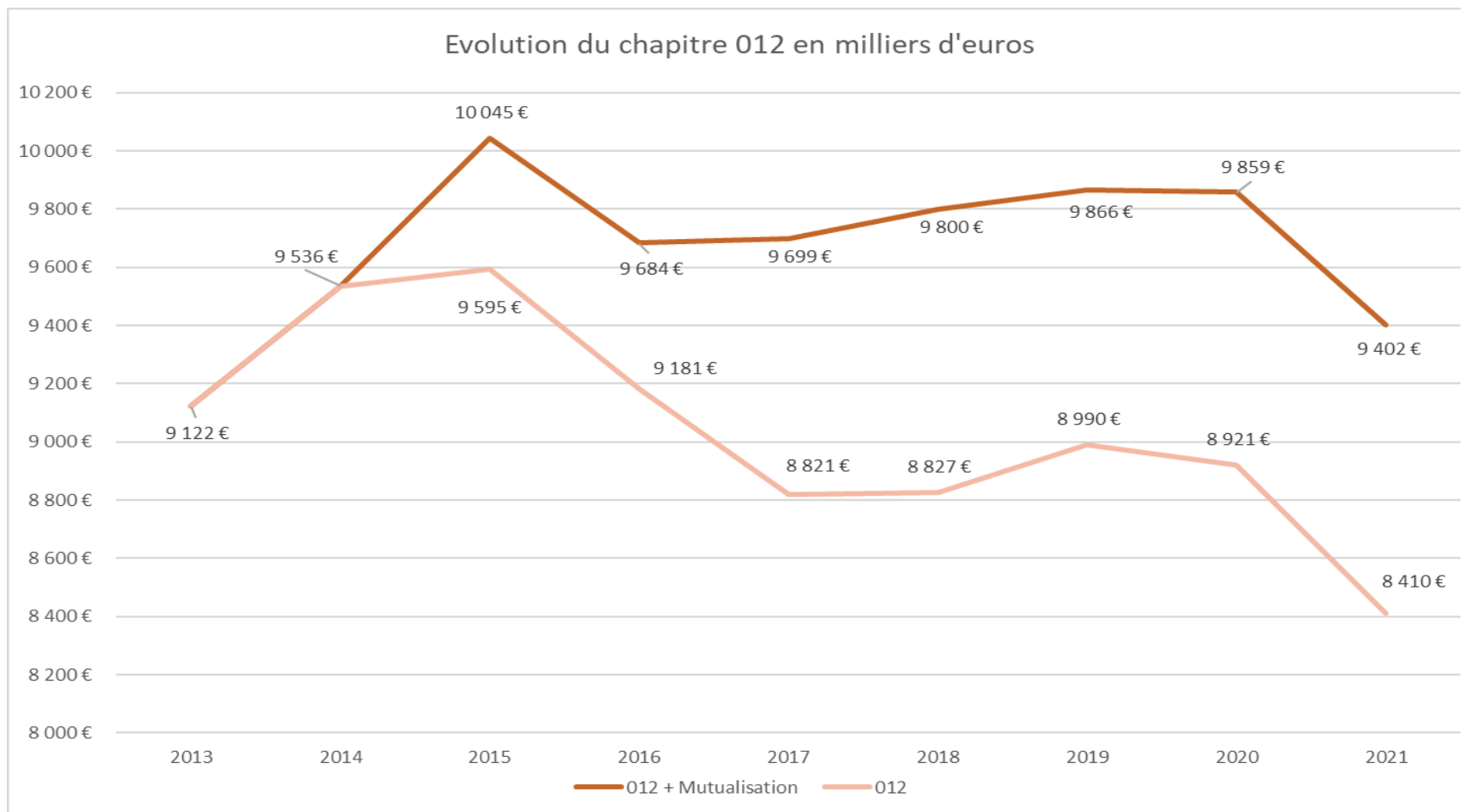
# Charges de fonctionnement (dépenses réelles)

Nature des charges (par chapitre)	BP + BS 2020	BP 2021 (estimatif au 04/11/2020 )	2021/2020
011 - Charges à caractère général	4 001 420	3 958 067	-1,08%
012 - Charges de personnel	8 921 111	8 410 405	-5,72%
014 - Atténuations de produits	15 000	15 000	0,00%
65 - Autres charges de gestion courante	563 092	543 933	-3,40%
6574 - Subventions aux associations	675 838	565 179	-16,37%
66 - Charges financières	312 865	286 600	-8,39%
67 - Charges exceptionnelles	50 000	50 000	0,00%
022 - Dépenses imprévues	40 854	40 000	-2,09%
<b>Total dépenses</b>	<b>14 580 180</b>	<b>13 869 184</b>	<b>-4,88%</b>

# Evolution des charges à caractère general



# Evolution des charges de personnel



# Plan Pluriannuel d'Investissement

(PPI) 2020-2026

du budget principal

Libellé	Total	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>PREMIER ENGAGEMENT : PLUS ATTRACTIVE ET PLUS FORTE</b>								
<b>1 - ANRU - Quartier Prioritaire de la Ville</b>								
Dépenses :	<b>5 685 550</b>	120 000	496 800	807 070	3 225 680	1 036 000		
Reconstitution de l'offre	<b>1 677 550</b>			771 070	906 480			
Aménagement des espaces publics	<b>2 651 200</b>				1 651 200	1 000 000		
Eco-quartier et plan de composition des espaces publics	<b>84 000</b>	84 000						
Aménagement de l'éco-quartier	<b>132 000</b>				132 000			
Equipements maison quartier	<b>500 000</b>				500 000			
OPCU	<b>180 000</b>	36 000	36 000	36 000	36 000	36 000		
Acquisitions	<b>460 800</b>		460 800					
FCTVA	<b>932 658</b>		19 685	81 495	132 392	529 141	169 945	
Autres recettes (subventions ANRU + CDC)	<b>1 480 300</b>			480 300	1 000 000			
Autres recettes - cessions foncières et immobilières :	<b>1 058 950</b>		430 000	112 200		516 750		
Vente terrain - éco quartier	<b>112 200</b>			112 200				
Vente SAMO	<b>400 000</b>		400 000					
Ventes (commerces et bâtiment) - îlot Simone Signoret	<b>516 750</b>					516 750		
Vente terrains rue François Roy	<b>20 000</b>		20 000					
Vente rue de la Grue	<b>10 000</b>		10 000					

# PPI 2020-2026

Envoyé en préfecture le 07/12/2020

Reçu en préfecture le 07/12/2020

Affiché le

2025

SLO

2026

ID : 085-218500924-20201117-DEL\_2020\_08\_21-DE

Libellé	Total	2020	2021	2022	2023	2024		
<b>2 - ACTION CŒUR DE VILLE</b>								
Dépenses	<b>7 628 000</b>	1 348 000	1 285 000	2 995 000	1 900 000	100 000		
FCTVA	<b>1 251 297</b>		221 126	210 791	491 300	311 676	16 404	
Autres recettes (subventions inconnues)	<b>1 907 000</b>		337 000	321 250	748 750	475 000	25 000	
<b>2-1 - Habitat / Urbanisme</b>								
Dépenses :	<b>225 000</b>		125 000	0	100 000			
Réalisations :								
LUSSAUD	100 000				100 000			
Projet LAC square Saint-Michel	90 000		90 000					
Rue des Loges	35 000		35 000					
FCTVA	<b>36 909</b>			20 505	0	16 404		
Autres recettes	<b>56 250</b>			31 250	0	25 000		
<b>2-2- Commerce</b>								
Dépenses :	<b>2 748 000</b>	548 000		1 000 000	1 100 000	100 000		
Réalisations :								
Aménagement de la rue de la République	2 100 000			1 000 000	1 100 000			
Ma Boutique à l'Essai	500 000	500 000						
Passage du commerce / industrie	148 000	48 000				100 000		
FCTVA	<b>450 782</b>		89 894		164 040	180 444	16 404	
Autres recettes	<b>687 000</b>		137 000		250 000	275 000	25 000	
<b>2-3 - Mobilité</b>								
Dépenses :	<b>260 000</b>		60 000		200 000			
Réalisations :								
Signalétique	200 000				200 000			
PDC (PLAN DE DEPLACEMENT COMMUNAL)	60 000		60 000					
FCTVA	<b>42 650</b>			9 842		32 808		
Autres recettes	<b>65 000</b>			15 000		50 000		



# PPI 2020-2026

Envoyé en préfecture le 07/12/2020

Reçu en préfecture le 07/12/2020

Affiché le

2025

SLO

2026

ID : 085-218500924-20201117-DEL\_2020\_08\_21-DE

Libellé	Total	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>2-4 Cadre de vie</b>								
Dépenses :	<b>795 000</b>		700 000	95 000				
Réalisations :								
Sécurisation du parc Baron / Parcabout	500 000		500 000					
Mapping	80 000		80 000					
Berges de Vendée	215 000		120 000	95 000				
FCTVA	<b>130 412</b>		0	114 828	15 584			
Autres recettes	<b>198 750</b>			175 000	23 750			
<b>2-5 - Équipements et services</b>								
Dépenses :	<b>3 600 000</b>	800 000	400 000	1 900 000	500 000			
Réalisations :								
Musée - Mémorial Résis.	1 900 000	800 000		1 100 000				
Campus jeunes - tiers-lieu	800 000			800 000				
Maison des seniors	500 000				500 000			
Accessibilité maison de l'enfance	400 000		400 000					
FCTVA	<b>590 544</b>		131 232	65 616	311 676	82 020		
Autres recettes	<b>900 000</b>		200 000	100 000	475 000	125 000		
<b>3 - EGLISES</b>								
Dépenses	<b>3 120 000</b>		520 000	520 000	520 000	520 000	520 000	520 000
FCTVA	<b>426 504</b>			85 301	85 301	85 301	85 301	85 301
Autres recettes	<b>1 300 000</b>			260 000	260 000	260 000	260 000	260 000
<b>4 - PATRIMOINE</b>								
Dépenses	<b>850 000</b>		150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	100 000
FCTVA	<b>123 030</b>			24 606	24 606	24 606	24 606	24 606
Autres recettes	<b>0</b>							
<b>5 - CTM - PHASE 2</b>								
Dépenses	<b>982 000</b>	832 000	150 000					
FCTVA	<b>161 087</b>		136 481	24 606				
Autres recettes	<b>208 000</b>			208 000				
Reliquat recettes phase 1	<b>249 291</b>		249 291					

Libellé Total 2020 2021 2022 2023 2024

## DEUXIEME ENGAGEMENT : PLUS PROCHE DE SES HABITANTS AU QUOTIDIEN

6 - VOIRIE / EFFACEMENT DE RESEAUX								
Dépenses	5 291 000	1 141 000	750 000	750 000	750 000	750 000	750 000	400 000
FCTVA	802 320		187 170	123 030	123 030	123 030	123 030	123 030
Autres recettes (recette de 100 000 € CD85	711 000	111 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
7 - ECLAIRAGE PUBLIC								
Dépenses	480 000		80 000	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000
FCTVA	65 616			13 123	13 123	13 123	13 123	13 123
Autres recettes	0							
8 - CONSEILS DE QUARTIERS								
Dépenses	165 000		30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	15 000
FCTVA	24 606			4 921	4 921	4 921	4 921	4 921
Autres recettes	0							
9 - POLICE MUNICIPALE								
Dépenses	85 000		40 000	10 000	10 000	10 000	10 000	5 000
FCTVA	13 123			6 562	1 640	1 640	1 640	1 640
Autres recettes	0							
10 - VIDEOPROTECTION								
Dépenses	72 000	47 000				25 000		
FCTVA	11 811		7 710		0		4 101	
Autres recettes	0							

## TROISIEME ENGAGEMENT : PLUS SOLIDAIRE DE TOUTES LES GENERATIONS

11 - ECOLE BOURON MASSÉ								
Dépenses	2 000 000		1 000 000	1 000 000				
FCTVA	328 080			164 040	164 040			
Autres recettes	920 000			460 000	460 000			
12 - BATIMENTS SCOLAIRES								
Dépenses	370 000		70 000	70 000	70 000	70 000	60 000	30 000
FCTVA	55 774			11 483	11 483	11 483	11 483	9 842
Autres recettes	0							

# PPI 2020-2026

Envoyé en préfecture le 07/12/2020

Reçu en préfecture le 07/12/2020

Affiché le

**SLO**

ID : 085-218500924-20201117-DEL\_2020\_08\_21-DE

Libellé	Total	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>13 - AFFAIRES SCOLAIRES</b>								
Dépenses	220 000		40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	20 000
FCTVA	32 808			6 562	6 562	6 562	6 562	6 562
Autres recettes	0							
<b>14 - CUISINE CENTRALE</b>								
Dépenses	160 000		30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	10 000
FCTVA	24 606			4 921	4 921	4 921	4 921	4 921
Autres recettes	0							
<b>15 - ACCESSIBILITE</b>								
Dépenses	600 000		100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
FCTVA	82 020			16 404	16 404	16 404	16 404	16 404
Autres recettes	0							
<b>16- ESPACE DES SOLIDARITES</b>								
Dépenses	410 000	410 000						
FCTVA	67 256		67 256					
Autres recettes	100 000		100 000					
<b>17 - EQUIPEMENTS SOCIAUX</b>								
Dépenses	110 000		20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	10 000
FCTVA	16 404			3 281	3 281	3 281	3 281	3 281
Autres recettes	0							
<b>18 - JEUNESSE</b>								
Dépenses	82 000				45 000	15 000	15 000	7 000
FCTVA	12 303					7 382	2 461	2 461
Autres recettes	0							
<b>QUATRIEME ENGAGEMENT : PLUS ACTIVE ET PLUS RAYONNANTE</b>								
<b>19 - PLAINE DES SPORTS</b>								
Dépenses	300 000				300 000			
FCTVA	49 212			0	0	49 212	0	0
Autres recettes	0							
<b>20 - TOITURE CHAMIRAUD</b>								
Dépenses	200 000	110 000	90 000					
FCTVA	32 808		18 044	14 764				
Autres recettes	0							

# PPI 2020-2026

Envoyé en préfecture le 07/12/2020

Reçu en préfecture le 07/12/2020

Affiché le

SLOK

ID : 085-218500924-20201117-DEL\_2020\_08\_21-DE

Libellé	Total	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>21 - BATIMENTS SPORTIFS</b>								
Dépenses	467 000		85 000	85 000	85 000	85 000	85 000	42 000
FCTVA	69 717			13 943	13 943	13 943	13 943	13 943
Autres recettes	0							
<b>22 - CULTURE</b>								
<b>Total dépenses</b>	<b>375 000</b>		115 000	60 000	60 000	55 000	55 000	30 000
Autres structures culturelles	65 000		10 000	15 000	15 000	10 000	10 000	5 000
Médiathèque	60 000		60 000					
ECC	250 000		45 000	45 000	45 000	45 000	45 000	25 000
FCTVA	56 594			18 865	9 842	9 842	9 022	9 022
Autres recettes	0							
<b>CINQUIEME ENGAGEMENT : PLUS ECORESPONSABLE ET MIEUX CONNECTEE</b>								
<b>23 - DEPLOIEMENT INTERNET HAUT DEBIT</b>								
Dépenses	250 000		250 000					
FCTVA	41 010			41 010				
Autres recettes	0							
<b>24 - ENVIRONNEMENT /ESP</b>								
Dépenses	908 000		211 000	170 000	195 000	132 000	160 000	40 000
FCTVA	142 387			34 612	27 887	31 988	21 653	26 246
Autres recettes	180 000		30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
<b>INVESTISSEMENT D'ORDRE GENERAL</b>								
<b>MOYENS DES SERVICES</b>								
Dépenses	1 020 000		180 000	180 000	180 000	180 000	150 000	150 000
FCTVA	142 715			29 527	29 527	29 527	29 527	24 606
Autres recettes	0							
<b>SECURITE - PREVENTION</b>								
Dépenses	410 000		70 000	70 000	70 000	70 000	70 000	60 000
FCTVA	57 414			11 483	11 483	11 483	11 483	11 483
Autres recettes	0							
<b>INFORMATIQUE</b>								
Dépenses	226 500		103 000	43 000	23 000	23 000	23 000	11 500
<i>renouvellement parc informatique</i>	110 000		20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	10 000
<i>Déploiement du wifi dans les sites</i>	40 000		20 000	20 000				
<i>Renouvellement flotte et forfaits mobile</i>	16 500		3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	1 500
<i>Externalisation logiciels métiers</i>	40 000		40 000					
<i>Refonte de la téléphonie fixe</i>	20 000		20 000					
FCTVA	35 269			16 896	7 054	3 773	3 773	3 773
Autres recettes	0							

# PPI 2020-2026

Envoyé en préfecture le 07/12/2020

Reçu en préfecture le 07/12/2020

Affiché le


SLOK

ID : 085-218500924-20201117-DEL\_2020\_08\_21-DE

Libellé	Total	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>ACQUISITIONS</b>								
Dépenses	247 500		45 000	45 000	45 000	45 000	45 000	22 500
FCTVA	36 909			7 382	7 382	7 382	7 382	7 382
Autres recettes	0							
<b>COMMUNICATION</b>								
Dépenses	35 000		10 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
FCTVA	4 921			1 640	820	820	820	820
Autres recettes	0							
<b>ETAT CIVIL</b>								
Dépenses	304 000		71 000	58 000	50 000	50 000	50 000	25 000
FCTVA	45 767			11 647	9 514	8 202	8 202	8 202
Autres recettes	3 800			3 800				
<b>Balayeuses</b>	360 000			360 000				
FCTVA	59 054				59 054			
Autres recettes	0							
<b>Rayonnages archives</b>	40 000			40 000				
FCTVA	6 562				6 562			
Autres recettes	0							
<b>URBANISME REGLEMENTAIRE</b>								
Dépenses	55 000		10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	5 000
FCTVA	8 202			1 640	1 640	1 640	1 640	1 640
Autres recettes	0							
<b>RESTES A REALISER</b>								
Dépenses (engagements inves au 2-10-20)	2 596 652	2 596 652						
FCTVA	985 955	560 000	425 955					
Autres recettes	0	0						
<b>subventions d'équipement</b>	1 979 862	1 979 862						
Dépenses	0							
<b>Total dépenses 2020-26</b>	36 105 202	6 604 652	6 001 800	7 728 070	7 993 680	3 631 000	2 458 000	1 688 000
<b>Total FCTVA</b>	6 205 798	560 000	1 083 427	984 535	1 267 713	1 311 283	595 629	403 210
<b>Total recettes programme</b>	10 098 203	2 090 862	1 246 291	1 975 550	2 598 750	1 381 750	415 000	390 000
<b>Total à financer</b>	19 801 201	3 953 790	3 672 082	4 767 985	4 127 217	937 967	1 447 371	894 790

<b>Total dépenses 2021-26</b>	29 500 550 €
<b>Total FCTVA</b>	5 645 798 €
<b>Total recettes programme</b>	8 007 341 €
<b>Total à financer</b>	15 847 411 €


# FINANCEMENT PPI 2020-2026

Envoyé en préfecture le 07/12/2020  
Reçu en préfecture le 07/12/2020  
Affiché le   
ID : 085-218500924-20201117-DEL\_2020\_08\_21-DE

<b>Total dépenses 2021-26</b>	<b>29 500 550 €</b>
<b>Total FCTVA</b>	<b>5 645 798 €</b>
<b>Total recettes programme</b>	<b>8 007 341 €</b>
<b>Total à financer</b>	<b>15 847 411 €</b>

<b>FINANCEMENT PREVISIONNEL PPI</b>	
RESSOURCES PROPRES (TOTAL CAF NETTE)	8 000 000 €
EMPRUNT	8 000 000 €

# Prospective

Envoyé en préfecture le 07/12/2020  
 Reçu en préfecture le 07/12/2020  
 Affiché le   
 ID : 085-218500924-20201117-DEL\_2020\_08\_21-DE

	Rétrospective		Prospective					
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Total Recettes réelles de fonctionnement</b>	17 234 690	16 635 031	16 420 095	16 503 863	16 589 035	16 675 618	16 763 619	16 853 046
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	14 424 397	14 580 180	13 869 184	13 990 543	14 127 065	14 263 033	14 398 788	14 512 807
<b>Epargne brute</b>	2 810 292	2 054 851	2 550 911	2 513 320	2 461 970	2 412 585	2 364 831	2 340 239
Remboursement capital de la dette	1 206 600	1 147 138	979 002	1 038 878	1 143 286	1 212 397	1 294 946	1 296 677
<b>Epargne nette</b>	1 603 692	907 713	1 571 909	1 474 442	1 318 684	1 200 188	1 069 885	1 043 562

Envoyé en préfecture le 07/12/2020

Reçu en préfecture le 07/12/2020

Affiché le

*SLOW*

ID : 085-218500924-20201117-DEL\_2020\_08\_21-DE

# LA DETTE



# Evolution de la dette

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Encours au 1er janvier N (en €)</b>	14 040 586	14 039 006	12 887 514	12 865 078	13 782 486	14 053 219	15 597 803	15 085 213
<b>Population INSEE (en habitants)</b>	14 128	13 906	13 906	13 906	13 906	13 906	13 906	13 906
<b>Dette par habitant (en €)</b>	994	1 010	927	925	991	1 011	1 122	1 085
<b>Ratio de désendettement (en années)</b>	4,83	6,83	5,05	5,12	5,6	5,82	6,6	6,45
<b>Emprunt (en €)</b>	1 200 000	0	1 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	500 000	500 000

Envoyé en préfecture le 07/12/2020

Reçu en préfecture le 07/12/2020

Affiché le

*SLOW*


ID : 085-218500924-20201117-DEL\_2020\_08\_21-DE

# STRUCTURE ET EVOLUTION DES EFFECTIFS

# Situation des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier (emplois permanents occupés)

		Rétrospective						Prospective
		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Catégorie A	Titulaires	12	10	9	8	8	10	8
	Contractuels	4	7	5	5	6	5	7
Catégorie B	Titulaires	39	36	31	29	33	28	12
	Contractuels	8	12	9	9	4	4	1
Catégorie C	Titulaires	177	181	168	180	185	178	179
	Contractuels	3	2	1	0	1	0	0
<b>Total</b>		<b>243</b>	<b>248</b>	<b>223</b>	<b>231</b>	<b>237</b>	<b>225</b>	<b>207</b>

# Exécution et évolution prévisionnelle des rémunérations, avantages en nature et temps de travail (emplois permanents)

Envoyé en préfecture le 07/12/2020  
 Reçu en préfecture le 07/12/2020  
 Affiché le   
 ID : 085-218500924-20201117-DEL\_2020\_08\_21-DE

	Rétrospective						Prospective
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Traitement de base indiciaire	5 572 450 €	5 329 266 €	4 589 240 €	4 740 047 €	4 843 919 €	4 728 306 €	4 356 616 €
Nouvelle bonification indiciaire	59 910 €	56 379 €	44 819 €	48 825 €	49 341 €	51 733 €	48 152 €
Heures supplémentaires	31 589 €	98 622 €	29 099 €	29 864 €	46 656 €	45 300 €	37 322 €
<b>Total</b>	<b>5 663 949 €</b>	<b>5 484 267 €</b>	<b>4 663 158 €</b>	<b>4 818 736 €</b>	<b>4 939 916 €</b>	<b>4 825 339 €</b>	<b>4 442 090 €</b>
<b>012</b>	<b>9 591 972 €</b>	<b>9 169 948 €</b>	<b>8 821 302 €</b>	<b>8 827 859 €</b>	<b>9 005 648 €</b>	<b>8 921 111 €</b>	<b>8 410 465 €</b>

Avantages en nature	17 658 €	16 971 €	15 380 €	16 100 €	9 312 €	9 000 €	9 000 €
Temps de travail en heures	410 670	430 833	431 456	349 560	362 700	353 685	324 614

Envoyé en préfecture le 07/12/2020

Reçu en préfecture le 07/12/2020

Affiché le

**SLOW**

ID : 085-218500924-20201117-DEL\_2020\_08\_21-DE

# Intervention du groupe « Vivre Fontenay »

## Données initiales

- Prenons l'exemple d'une ville qui assure trois compétences et qui appartient à une communauté de communes.
- Au sein du budget de la ville, les dépenses d'exploitation de la ville sont de 100, de même que les recettes.
- Parmi les recettes, il y a un versement de la part de la communauté de communes, appelé attribution de compensation, de 50.

La section de fonctionnement de la ville se présente donc comme suit :

Budget année 1	
Section de fonctionnement	
Dépenses	Recettes
100	100
	dont 50 de la com com

## La communauté de communes prend la compétence d'une des activités de la ville à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'année 2

- Les charges relatives à cette compétence sont évaluées à 30 ;
- En contrepartie, la communauté de communes diminue son versement à la ville de 30, le montant des charges transférées.
- S'il s'agissait d'une mutualisation, nous pourrions faire un raisonnement similaire.

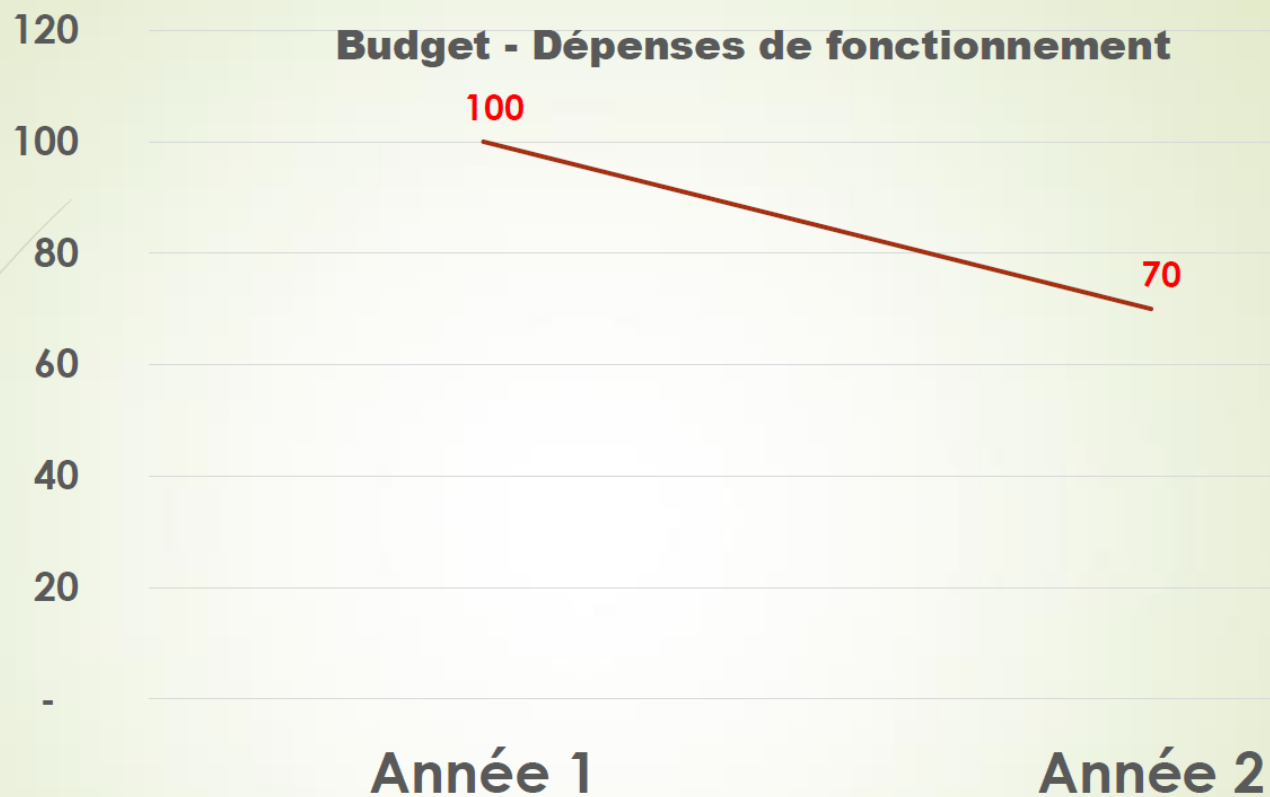


L'année 2, La section de fonctionnement de la ville se présente donc comme suit (toutes choses égales par ailleurs):

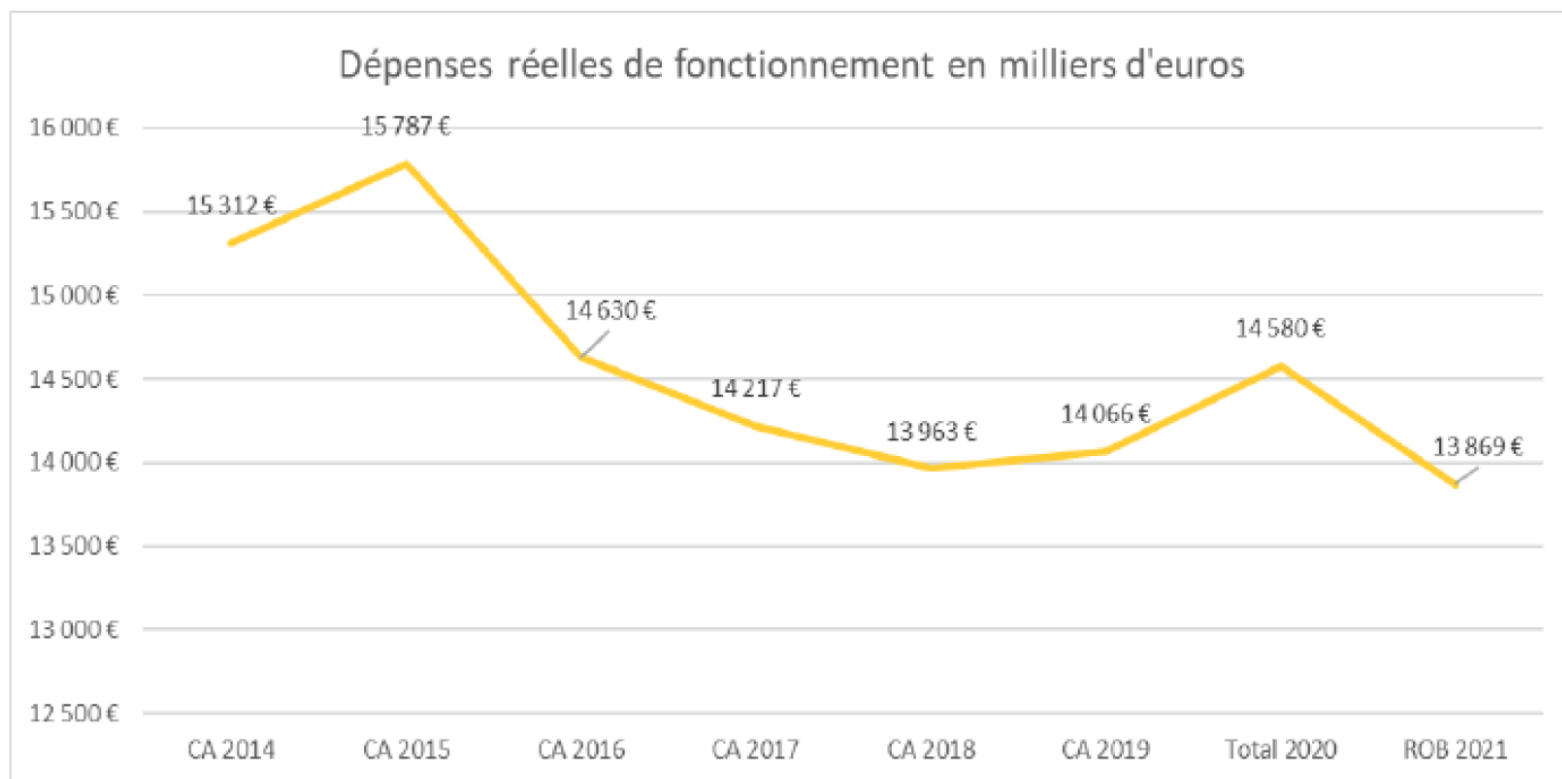
Budget année 2	
Section de fonctionnement	
Dépenses	Recettes
$100 - 30 = 70$	$100 - 30 = 70$
	dont $50 - 30 = 20$ de la com com

## Question : peut-on dire que la ville a baissé en année 2 ses charges de fonctionnement ?

- ▶ Chacun d'entre nous comprendra aisément que les charges n'ont pas baissé, mais ont été transférées.
- ▶ **Par conséquent si nous voulons comparer les charges au cours du temps, il faut systématiquement les corriger des conséquences des transferts de compétence et de la mutualisation.**



Courbe présentée dans votre ROB – Est-elle exploitable ?



**Exemple** : La baisse de l'attribution de compensation par rapport à 2014 est d'environ 1470000 euros. Pour comparer 2014 avec 2018 , il faut rajouter ce montant. Pour 2021 il faut faire de même (variation AC 2014 – 2021).

## Qu'a dit la chambre régionale des comptes à ce sujet ?

- « Sur la période 2014-2018, l'attribution de compensation a été réduite de 1,47 M€ soit environ un tiers de sa valeur initiale. Ce volant substantiel de ressources doit toutefois être rapproché des dépenses transférées au titre des compétences mais également de la création de services communs. Considérant les informations disponibles, il a porté uniquement sur les dépenses de personnel. »

## Qu'a dit la chambre régionale des comptes à propos des informations présentées lors du débat d'orientation budgétaire (DOB) ?

- « les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et la communauté de communes ne font pas l'objet de développements spécifiques. Les informations communiquées sont, en l'état, éparses. Elles ne permettent pas de comprendre pleinement l'évolution de l'attribution de compensation résultant des transferts de compétences et de la mutualisation de services. »

## Qu'a dit la chambre régionale des comptes à ce sujet ?

**Recommandation n° 1 : Présenter systématiquement au conseil municipal l'incidence financière des transferts de compétences et des mutualisations de services, en application notamment de l'article D. 2312-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT).**

## Conclusion

- Présenter des courbes d'évolution des charges et des produits, sans apporter de corrections liées à l'incidence financière des transferts de compétences et des mutualisations de services n'a pas de sens, et ne permet pas d'apprécier l'évolution de la gestion de la ville.
- **Quand la recommandation de la CRC sera-t-elle suivie d'effet ?**